

**Gouvernement du
Burkina Faso**

**Coordination du
Système des Nations Unies**



**PLAN-CADRE DES NATIONS UNIES
POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

2001-2005

BURKINA FASO

Edition 2001

Version provisoire

Sommaire

Page

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	5
RESUME	7
1.INTRODUCTION	8
2.LES PRINCIPAUX DEFIS DU DEVELOPPEMENT POUR LE BURKINA FASO..	9
2.1 LES BUTS ET OBJECTIFS NATIONAUX DE DEVELOPPEMENT	10
2.2 LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT.....	10
2.3 LES DEFIS PRIORITAIRES IDENTIFIES DANS LE CCA : ASSURER LES CINQ « SECURITES »	11
2.4 LES DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES POUR LE SNU – 2001 - 2005.....	14
3. LECONS TIREES DE LA COOPERATION PASSEE DU SNU	16
3.1 LES ASPECTS GENERAUX DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT.....	16
3.2 LES ASPECTS SPECIFIQUES AUX NATIONS UNIES	19
3.3 LES IMPLICATIONS POUR L'UNDAF	21
4. PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT AU BURKINA FASO (2001-2005)	23
4.1 LES BUTS ET OBJECTIFS COMMUNS DE L'UNDAF	23
4.2 LES DOMAINES DE CONCENTRATION DE L'UNDAF	25
4.3 LES STRATEGIES DE COOPERATION DES NATIONS UNIES.....	31
4.4 LE CADRE INDICATIF DES RESSOURCES PROGRAMMATIQUES.....	32
4.5 LA STRATEGIE COMMUNE DE PLAIDOYER POUR LA MOBILISATION DE RESSOURCES EN VUE DE REALISER LES OBJECTIFS DE L'UNDAF	33
4.6 LES MECANISMES ET OUTILS COMMUNS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'UNDAF	34
4.7 LES PRINCIPAUX INDICATEURS SUIVANT LES CINQ SECURITES	35
5. CONCLUSION	38
ANNEXE N°1 : LES FICHES DE PRESENTATION DES AGENCES	40
ANNEXE N°2 : LES FICHES DE PROGRAMMATION SELON LES AXES D'INTERVENTION PREVUS DANS L'UNDAF - (2001 - 2005)	61

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Domaines de concentration de l'UNDAF et répartition des agences	26
Tableau n° 2 : Ressources programmables indicatifs 2001-2005	33
Tableau n° 3 : Les indicateurs	36

Liste des cartes

Carte n° 1 : l'IDH provincialisé	27
Carte n° 2 : Zone de convergence du Système des Nations Unies au Burkina Faso	28

PREFACE

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD	:	Banque Africaine de Développement
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de L'Afrique de l'Ouest
BIT	:	Bureau International du Travail
BM	:	Banque Mondiale
CCA	:	Common Country Assessment
CCTP	:	Cadres de Concertation Technique Provinciaux
CEBNF	:	Centre d'Education de Base non Formelle
CINU	:	Centre d'Information des Nations Unies
CIPD	:	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CNUCED	:	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement.
CNUED	:	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CVGT	:	Comités Villageois de Gestion des Terroirs
DEP	:	Direction des Etudes et de la Planification
DHD	:	Développement Humain Durable
DOS	:	Document d'Orientation Stratégique
DREP	:	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
EDS	:	Enquête Démographique et de Santé
EIM	:	Enquête à Indicateurs Multiples
EP 1,2	:	Enquête Prioritaire 1,2
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FENU	:	Fonds d'Equipement des Nations Unies
FIDA	:	Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	:	Fonds Monétaire International
FNUAP	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
GEF	:	Global Environment Facility
HCR	:	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
IDH	:	Indice de Développement Humain
IEC	:	Information – Education – Communication
INSD	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IST	:	Infections Sexuellement Transmissibles
LIPDHD	:	Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable
MEBA	:	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
MS	:	Ministère de la Santé
NEX	:	National Execution
NSN	:	Note de Stratégie Nationale
OCDE	:	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
OMC	:	Organisation Mondiale du Commerce
OMM	:	Organisation Mondiale de la Météorologie
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONU	:	Organisation des Nations Unies
ONUDI	:	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA	:	Organisation des Nations Unies pour la lutte contre le SIDA
PAM	:	Programme Alimentaire Mondiale

PAN/LCD	:	Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PANE	:	Plan d'Action National pour l'Environnement
PEV	:	Programme Elargi de Vaccination
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNBG	:	Plan National de Bonne Gouvernance
PNGT	:	Programme National de Gestion des Terroirs
PNP	:	Politique Nationale de Population
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	:	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNUEH	:	Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains
PPTÉ	:	Pays Pauvres Très Endettés
PRGE	:	Projet de Renforcement de la Gouvernance Economique
PSO	:	Plan Stratégique Opérationnel
RCD	:	Rapport sur la Coopération au Développement
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RNDHD	:	Rapport National sur le Développement Humain Durable
SIDA	:	Syndrome d'Immuno-Déficiéncie Acquisé
SNU	:	Système des Nations Unies
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNDAF	:	United Nations Development Assistance Framework
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNOPS	:	Bureau des Services aux Projets des Nations Unies
USD	:	United States Dollars
VIH	:	Virus Immuno-déficiéncie Humaine
VNU	:	Volontaires des Nations Unies

PLAN-CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT (UNDAF) AU BURKINA FASO – 2001 / 2005.

RESUME

1. L'UNDAF est un instrument clé de programmation pour accroître l'impact de la coopération du Système des Nations Unies (SNU) sur le développement et le bien-être des populations. Au Burkina Faso, l'UNDAF 2001 – 2005 a été préparé suite à un processus participatif et dynamique, impliquant le SNU, le Gouvernement, les partenaires au développement et la société civile.
2. L'analyse de la situation au Burkina Faso révèle que le pays est confronté au défi de la réduction de la pauvreté, au défi de la croissance démographique et économique, de la compétitivité, du renforcement de la gouvernance démocratique et, enfin, au défi environnemental. Relever tous ces défis commande la formulation et la mise en œuvre d'une nouvelle approche du développement qui s'appuierait sur une croissance soutenue, durable et équitable, le développement optimal des ressources humaines avec un accent particulier sur l'accès aux services sociaux de base de qualité pour tous, la bonne gouvernance et une meilleure gestion des ressources naturelles. Ces différents éléments doivent concourir à l'émergence au Burkina Faso d'une sécurité économique, alimentaire, environnementale, d'une sécurité dans l'accès aux secteurs sociaux, et, enfin d'une sécurité individuelle et politique.
3. Le SNU a un rôle à jouer en matière de lutte contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie, contre la violence et la terreur, contre la dégradation et la destruction de notre planète. Il a également un avantage comparatif certain pour toutes les activités tendant à promouvoir les meilleures conditions d'accès aux services sociaux de base et la satisfaction des besoins essentiels. Enfin, il œuvre utilement à la promotion d'une situation attractive de mobilisation de l'ensemble des opérateurs et partenaires au développement grâce à son implication dans des actions de bonne gouvernance, de concertation élargie et d'amélioration constante de l'information économique et sociale.
4. La grande leçon à retenir de la coopération passée, est qu'il convient : (i) de valoriser les différentes initiatives de lutte contre la pauvreté, notamment l'Initiative 20/20, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) ainsi que les conclusions du Test sur les Nouvelles Conditionnalités ; (ii) le plaidoyer et les actions pour la promotion de la bonne gouvernance méritent une attention particulière ; (iii) les programmes sectoriels, du fait notamment qu'ils se fixent des objectifs précis avec des indicateurs de performance, constituent des cadres privilégiés de déploiement de l'assistance concertée des bailleurs de fonds.
5. Les évaluations des différents programmes de coopération du SNU reconnaissent, à juste titre, la pertinence de leurs domaines de concentration par rapport aux priorités du pays en matière de développement. Toutefois, au niveau de l'exécution, bien des

insuffisances sont relevées : (i) insuffisances dans la coordination ; (ii) dispersion des ressources de certains projets par suite d'une délimitation trop ambitieuse de la zone d'intervention; (iii) insuffisance de capacités nationales dans la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes, qui compliquent la mise en oeuvre de l'approche programme et de l'exécution nationale.

6. Les objectifs communs de l'UNDAF répondent aux priorités nationales et aux recommandations des Conférences mondiales et du Sommet du Millénaire. Les priorités nationales sont déjà exprimées dans la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable 1995-2005 à travers ses cinq sécurités et dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (2000-2004) qui en découle.
7. Les ressources de base programmables sur la période de l'UNDAF s'élèvent à 135,7 millions de \$US environ, non compris la contribution des institutions de Bretton Woods Ce montant indicatif ne suffira certainement pas eu égard à l'importance des besoins et à l'ampleur des actions à entreprendre. Une stratégie concertée et dynamique de mobilisation de ressources additionnelles de la part des responsables de toutes les Agences du SNU s'impose.
8. Les agences du SNU veillent à assurer une cohérence et une complémentarité en leur sein et avec les autres programmes de coopération. Dans ce sens, elles travaillent à encourager les programmes conjoints de coopération. Le plaidoyer et la mobilisation concertée des ressources auprès des agences d'aide bilatérale et des agences d'aide multilatérale devraient aboutir à une plus grande disponibilité des aides publiques au développement en faveur du développement humain et de la réduction de la pauvreté.
9. Le suivi du processus UNDAF doit se faire au sein du SNU et en partenariat avec le gouvernement et les autres partenaires de développement. Le Coordonnateur Résident du SNU assure la direction de l'équipe locale de pays dans la coordination des programmes d'assistance fournie par le SNU. L'Observatoire de la pauvreté et du DHD sera l'instrument privilégié pour suivre notamment l'impact de l'UNDAF dans la zone de convergence. Des indicateurs ont été sélectionnés pour assurer le suivi et l'évaluation de l'UNDAF. Ils permettront en même temps d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations des conférences mondiales qui le sous-tendent.

1. INTRODUCTION

Le processus d'élaboration du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) au Burkina Faso, a été enclenché à partir de l'atelier de validation du document

d'analyse commune de pays (CCA) et de l'approbation des termes de référence de l'UNDAF. L'UNDAF vise à accroître l'impact de la coopération du Système des Nations Unies (SNU) sur le développement et le bien-être des populations par les moyens suivants :

- l'amélioration du ciblage et de l'orientation vers les résultats, en identifiant les domaines où le SNU peut apporter une plus grande valeur ajoutée grâce aux points forts qui lui sont spécifiques en tant que partenaire au développement ;
- le renforcement de l'unité d'intention et de l'esprit d'équipe au sein du SNU ;
- la collaboration accrue en combinant la programmation d'agence avec la programmation parallèle ou commune ;
- la meilleure intégration des aspects normatifs et opérationnels de la coopération pour le développement ;
- le dialogue plus actif et le renforcement des partenariats et des alliances avec d'autres membres de la communauté des agents de développement, comme la société civile, le secteur privé, les donateurs bilatéraux, la Banque Mondiale et autres institutions financières internationales, ainsi que la Commission Européenne ;
- l'utilisation plus efficace des ressources limitées, sur la base d'une meilleure division du travail, d'une rationalisation de l'allocation des ressources et d'une harmonisation des procédures ;
- la mobilisation de ressources supplémentaires en appui aux priorités et besoins nationaux.

Le processus préparatoire de l'UNDAF a été un processus participatif et dynamique impliquant le SNU, le Gouvernement, les partenaires au développement et la société civile dans le cadre d'un comité de pilotage de l'exercice CCA-UNDAF. Un atelier, tenu à la mi-septembre 2000, a réuni le comité de pilotage de l'exercice CCA-UNDAF pour la validation du CCA et commencer le processus UNDAF. La première version du document UNDAF a été déposée fin octobre 2000 auprès de la task force, qui a organisé mi-novembre 2000 et mi-janvier 2001, deux réunions sur le document pour appréciation et amendements provenant du Gouvernement et des principales agences du SNU représentées au Burkina Faso. Le comité de pilotage quant à lui s'est réuni en février 2001 pour la validation du document.

S'agissant du présent document, il s'articule autour des grandes lignes du plan adopté lors de la première réunion du comité de pilotage. Il analyse successivement les principaux défis du développement du pays et les leçons tirées de la coopération passée avant de proposer le plan cadre des Nations-Unies pour l'aide au développement, en accord avec les cadres déjà adoptés pour les Nouvelles Conditionnalités menés sous l'égide de la Commission Européenne et le CSLP avec l'assistance de la Banque Mondiale et des principaux bailleurs de fonds .

2. LES PRINCIPAUX DEFIS DU DEVELOPPEMENT POUR LE BURKINA FASO

Le Burkina Faso est confronté à une grande pauvreté de sa population (45,3% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté évalué à 72.690 FCFA par adulte et par an en 1998) et à des inégalités entre les différentes régions, les différents groupes socio-

économiques et les sexes. Cette question est d'autant plus complexe que la « demande sociale » des populations est croissante. En effet, proportionnels au rythme de la croissance démographique (2,38% par an), les besoins en éducation, santé, activités génératrices de revenus et emploi, en particulier pour les jeunes, les femmes et les enfants sont nettement en décalage avec les capacités d'extension de ces services sociaux, dans un contexte de raréfaction des ressources de l'Etat. La crise du VIH/SIDA qui a tendance à réduire l'espérance de vie et à augmenter les besoins sociaux tout en réduisant la productivité, aggrave encore cette situation.

Par ailleurs, la situation environnementale du pays se caractérise par une dégradation continue des ressources naturelles se traduisant par une érosion intense des sols, une baisse de leur fertilité et une dégradation de la diversité biologique. Les facteurs naturels responsables de la désertification sont directement liés à la modification lente et progressive du climat et l'érosion des sols. De plus, les méthodes agricoles archaïques, l'élevage extensif et transhumant ainsi que la pression démographique exacerbée dans certaines régions par le phénomène de la migration, sont des facteurs humains fortement destructeurs des ressources naturelles.

Enfin, face aux défis de la mondialisation et de l'intégration régionale qui mettent le Burkina Faso en concurrence accrue avec l'extérieur, un des déterminants majeurs de sa croissance économique réside dans l'amélioration de sa compétitivité, créatrice de richesses économiques potentielles dans les conditions exigeantes du marché international. Or, les perspectives de croissance sont limitées par la faible productivité du travail et du capital et les coûts élevés des facteurs de production.

2.1.LES BUTS ET OBJECTIFS NATIONAUX DE DEVELOPPEMENT

Les objectifs majeurs poursuivis par le gouvernement dans le cadre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) au cours des années à venir sont :

- accroître le PIB par habitant d'au moins 3% par an entre 2000 et 2002 et de 4 à 5% par an à partir de 2003 ;
- réduire l'incidence de la pauvreté de 45% à 30% à l'horizon 2015 ;
- améliorer l'espérance de vie d'au moins dix ans .

Pour les atteindre, le Gouvernement s'est assigné des objectifs dans quatre secteurs prioritaires dont la réalisation permettrait d'avoir un impact significatif sur la réduction de la pauvreté. Ce sont les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau potable et de l'agriculture et de l'élevage.

2.2. LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT

La stratégie de Développement Humain Durable esquissée dans la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (LIPDHD) –1995/2005– s'articule autour d'un enjeu fondamental, **la garantie de la sécurité humaine à chaque burkinabè.**

De là découle une option de politique économique et sociale guidée par les principes fondamentaux suivants :

- la recherche du maximum d'impact des dépenses publiques sur les principaux indicateurs sociaux ;

- la promotion de l'équité et de l'égalité des chances entre les différentes couches sociales et les sexes sans restriction de libertés publiques et civiles ;
- la participation des populations et de la société civile (notamment les ONG et les mouvements associatifs) dans la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques et programme de développement ;
- la transparence des procédures et outils de gestion des ressources publiques.

La LIPDHD demeure le cadre conceptuel de la lutte contre la pauvreté dans le pays.

Par ailleurs le Burkina, compte tenu de ses efforts en matière de réformes, a été déclaré éligible en 1997 à l'initiative d'allègement de la dette pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) en vue de lui permettre de faire face au poids grandissant de la charge de la dette extérieure et à l'ampleur des défis économiques et sociaux à relever. Depuis la mise en place de cette initiative, un vaste et long processus de consultation a été entrepris, qui a permis d'améliorer l'initiative de manière à rendre l'allègement de la dette plus large, plus important et plus rapide d'une part et d'assurer des liens forts entre l'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté d'autre part, ce dans le cadre d'une Initiative PPTTE renforcée.

C'est dans ce cadre que le Burkina a entrepris depuis 1999 l'élaboration du « Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté » (CSLP) qui énonce les objectifs prioritaires du gouvernement pour la décennie à venir et qui se veut être le principal cadre de référence et d'harmonisation de toutes les interventions en matière de lutte contre la pauvreté.

La stratégie globale du gouvernement pour la réduction de la pauvreté dans le pays repose sur sept grands principes directeurs étroitement liés qui sont : le recentrage du rôle de l'Etat, la gestion durable des ressources naturelles, la promotion d'un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds, la promotion d'une bonne gouvernance, la prise en compte des aspects de l'intégration régionale, l'équilibre régional et la dimension genre. Les principaux axes de la stratégie globale pour la réduction de la pauvreté sont :

- accélérer la croissance et la fonder sur l'équité ;
- garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base ;
- élargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres ;
- promouvoir une bonne gouvernance.

Les axes prioritaires identifiés par le Gouvernement dans le CSLP fixeront dorénavant les domaines de concentration des interventions des bailleurs de fonds.

2.3. LES DEFIS PRIORITAIRES IDENTIFIES DANS LE CCA : ASSURER LES CINQ « SECURITES »

L'analyse de la situation au Burkina Faso révèle que le pays est confronté au défi de la réduction de la pauvreté, au défi de la croissance démographique et économique, de la compétitivité, du renforcement de la gouvernance démocratique, et, enfin, au défi environnemental. Relever tous ces défis commande la formulation et la mise en œuvre d'une nouvelle approche du développement qui s'appuierait sur une croissance soutenue, durable et équitable, le développement optimal des ressources humaines avec un accent particulier sur l'accès à des services sociaux de base de qualité pour tous, la bonne gouvernance et une meilleure gestion des ressources naturelles. Ces différents éléments doivent concourir à l'émergence au Burkina Faso d'une sécurité économique, alimentaire, environnementale,

d'une sécurité dans l'accès à des services sociaux de base, et, enfin, d'une sécurité individuelle et politique.

2.3.1 La sécurité économique

L'objectif de croissance du PIB /tête retenu par le gouvernement (CSLP) au cours de la période 2000-2004 est d'atteindre un taux moyen de croissance de 4% par an. A court terme, une stratégie de croissance plus forte dans le secteur rural constitue un bon moyen pour réduire la pauvreté et accroître les revenus des petits exploitants agricoles et des femmes rurales. Le soutien au développement de l'agriculture, de l'élevage et du secteur rural dans son ensemble, est donc pour l'instant un impératif pour la croissance et l'équité. Le secteur privé sera le principal moteur de la création des richesses et des emplois pour réduire la pauvreté et valoriser les ressources économiques.

Néanmoins au Burkina Faso, une croissance robuste n'est pas envisageable sans un investissement massif dans les ressources humaines et dans les infrastructures de base qui permettrait d'accroître la productivité globale des facteurs. Compte tenu de la modicité des ressources propres de l'Etat, cet investissement sera à financer essentiellement par l'aide extérieure. En vue d'accroître la crédibilité de la politique économique dans ce domaine, le gouvernement renforcera les conditions garantissant une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources publiques. En l'occurrence, la revue des dépenses publiques sera systématisée comme démarche pour s'assurer que les fonds publics produisent le maximum d'impact.

2.3.2 La sécurité alimentaire

L'agriculture continuera d'être la locomotive de l'économie et pour des raisons de sécurité alimentaire et d'équilibre nutritionnel, la production céréalière sera encouragée. Le gouvernement a adopté dans ce sens le Document d'Orientation Stratégique (DOS) de croissance durable du secteur de l'agriculture et de l'élevage et le Plan Stratégique Opérationnel (PSO), deux documents fondamentaux pour la promotion du secteur de l'agriculture. Dans le domaine de l'élevage, les axes stratégiques retenus pour impulser un développement du secteur sont contenus dans la Note d'orientation du Plan d'action de la politique de développement du secteur de l'élevage, le DOS, le plan d'actions et le programme d'investissement pour le secteur de l'élevage au Burkina Faso » .

2.3.3 La sécurité dans l'accès aux services sociaux de base

- **Améliorer et faciliter l'accès des pauvres aux services d'éducation de base (notamment celui des filles) et d'alphabétisation**

Les perspectives de développement du système éducatif à l'horizon 2010 reposent sur deux principes qui sont d'augmenter la couverture d'éducation de base en vue de l'éducation universelle tout en améliorant sa qualité ; et d'assurer que le développement du système éducatif satisfait la demande en main d'œuvre éduquée.

Le plan décennal de développement de l'éducation de base (2000-2009) et le CSLP, se sont fixés pour objectif d'accroître le taux brut de scolarisation primaire de 40% à 70%, en particulier pour les enfants et les filles en milieu rural, et taux d'alphabétisation des adultes de 22% à 40% en y améliorant la qualité en particulier pour les femmes et les habitants des zones défavorisées. Les prochaines années connaîtront la réforme des curricula au niveau

du post-primaire et l'introduction de l'enseignement modulaire au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. L'enseignement supérieur, quant à lui, se professionnalisera de plus en plus.

- **Améliorer et faciliter l'accès des pauvres aux services de santé de base**

Avec le taux actuel de croissance démographique (2,38%), la population du Burkina Faso devrait doubler en moins de 30 ans. Conscient de cette situation, le gouvernement entend développer des actions prioritaires qui consisteront à :

- améliorer la qualité des services de santé, y compris la santé de reproduction ;
- rendre disponibles et accessibles les services de santé de base et de la reproduction;
- intensifier la stratégie d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur la santé de la reproduction et la lutte contre le VIH/SIDA ;
- renforcer la prise en compte des variables démographiques dans les plans et programmes de développement aux niveaux central et décentralisé.

Les éléments de stratégie porteront sur le développement des infrastructures sanitaires, l'amélioration de la qualité des prestations sanitaires, le renforcement de la prévention et de la lutte contre les maladies endémiques et épidémiques, l'intensification de l'éducation sanitaire, le renforcement de la prévention de l'infection au VIH et des IST, le recouvrement des coûts et la participation des populations à la gestion des formations sanitaires de base.

- **Améliorer et faciliter l'accès des pauvres à l'eau potable et à l'assainissement**

Il s'agira d'améliorer la desserte et la couverture des besoins en eau pour toutes les couches de la population à raison de 20l/habitant/jour en milieu rural (92% de taux de couverture) et de 50l/habitant/jour en zone urbaine (67% de taux de couverture) d'ici 2002. Les éléments de stratégie porteront sur : la réhabilitation des infrastructures en panne ; la mise en place d'un système de tarification adapté dans les zones défavorisées et l'accroissement des infrastructures nécessaires.

2.3.4 - La sécurité environnementale

Les actions prioritaires se fondent sur : (i) l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain (assainissement, lutte contre la pollution de l'air et de l'eau, gestion des ordures ménagères) ; (ii) l'amélioration de l'environnement rural, à travers la gestion des ressources naturelles, la lutte contre la désertification et le maintien de la biodiversité.

Le renforcement de la politique sera concrétisé par la mise en œuvre du Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD). Il s'exécutera en synergie avec l'ensemble des autres programmes intervenant dans le domaine de l'Environnement tels le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT), les programmes sur la biodiversité et les changements climatiques et le plan d'action de gestion intégrée de la fertilité des sols.

2.3.5 - La sécurité individuelle et politique

Le Gouvernement a élaboré un Plan National de Bonne Gouvernance (PNBG) pour la période 1998-2003 et un programme d'investissement pour opérationnaliser le plan en se fondant sur les principes généraux que sont la démocratie participative, la responsabilisation, la transparence et la primauté du droit.

De plus, le Gouvernement, pour plus d'efficacité et de synergie dans les actions de développement, entend coordonner et orienter de manière plus efficace l'ensemble des interventions et la mobilisation des ressources financières. Les collectivités locales vont constituer le lieu stratégique et opérationnel pour la fourniture de services aux pauvres et la coordination des actions des autres intervenants au niveau local.

En ce qui concerne le secteur judiciaire et sur la base des recommandations du Forum National sur la Justice, le gouvernement s'attèle à élaborer une stratégie et un plan d'action national pour la réforme de la justice. Dans ce sens, la Cour Suprême a été éclatée en quatre entités : la Cour de Cassation, la Cour des Comptes, le Conseil Constitutionnel, et le Conseil d'Etat.

2.4 LES DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES POUR LE SNU – 2001 - 2005

La pauvreté sous toutes ses formes et le non-respect des droits humains sont les plus importants défis auxquels doit faire face la communauté internationale. Les grandes conférences mondiales organisées par l'ONU dans les années 90 ont donné à cette même communauté internationale l'occasion de se mettre d'accord sur les objectifs à atteindre et les mesures à prendre pour réduire la pauvreté et les souffrances qu'elle cause, et parvenir à un développement humain durable. Des objectifs internationaux de développement ont été définis dans le document « Un monde meilleur pour tous », produit conjointement par les Institutions de Bretton Woods, l'OCDE et l'ONU. Ils se résument comme suit :

- réduire de moitié entre 1990 et 2015, la proportion de la population mondiale qui vit dans l'extrême pauvreté ;
- scolariser tous les enfants dans l'enseignement primaire d'ici 2015 ;
- progresser vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 ;
- réduire de deux tiers les taux de mortalité infantile et juvénile entre 1990 et 2015 ;
- réduire de trois quarts les taux de mortalité liée à la maternité entre 1990 et 2015 ;
- mettre les services de santé en matière de reproduction à la disposition de tous ceux qui en ont besoin d'ici à 2015 ;
- appliquer des stratégies nationales axées sur le développement durable d'ici à 2005, de manière à réparer les dommages causés aux ressources environnementales.

Ces sept objectifs internationaux de développement ont été reconfirmés par le Sommet du Millénaire, tenu à New York en septembre 2000 sous l'égide de l'ONU. La Déclaration du Millénaire, issue de ce Sommet, a aussi précisé des objectifs supplémentaires, qui complètent alors la liste des sept (7) grands objectifs, à savoir:

- Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim ;
- Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population, sans accès à l'eau potable ;
- Arrêter, d'ici 2015, la progression du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance.

Pour le SNU au Burkina Faso ces dix objectifs donnent les grandes orientations pour ses interventions prioritaires dans le domaine du développement et en matière de lutte contre la pauvreté.

Pour pouvoir traduire ces orientations en domaines prioritaires d'intervention dans le contexte actuel du Burkina Faso, plusieurs documents stratégiques au niveau national et sectoriel ont alimenté les discussions. C'est ainsi que la LIPDHD et la vision de

développement qui y est contenue ont été retenues comme le cadre conceptuel pour le travail du SNU au Burkina Faso. La réalisation des cinq sécurités est, aussi pour le SNU, le but de la collaboration SNU – Burkina Faso dans le domaine du développement. Ainsi, le SNU réaffirme l'actualité des grandes orientations prises dans la Note de Stratégie Nationale (NSN). De la même façon, le SNU a retenu le CSLP comme le cadre stratégique privilégié de référence pour préciser ses objectifs communs à atteindre pendant la période 2001 – 2005 et les indicateurs y afférant.

Les domaines d'interventions retenus confirment certains des domaines actuels d'interventions des agences du système et la continuité de leurs actions. L'UNDAF a essayé d'intégrer les domaines privilégiés et les points forts de chacune des agences dans sa collaboration avec le Burkina Faso, dans les secteurs respectifs. C'est pour cette raison que les leçons tirées de la collaboration passée sont de grande importance.

3. LECONS TIREES DE LA COOPERATION PASSEE DU SNU

Dans le cadre de l'élaboration de l'UNDAF, les leçons tirées de la coopération passée, du moins durant la période récente, sont, sans nul doute, particulièrement instructives. La coopération passée fera donc l'objet d'une rapide analyse rétrospective à travers ses aspects généraux, sectoriels et spécifiques aux Nations Unies.

3.1 Les aspects généraux de la coopération au développement

Au titre des aspects généraux, ce sont les axes majeurs de la coopération et les grandes tendances des courants de l'aide qui retiennent l'attention. Comme axes majeurs de la coopération, l'on retiendra :

- La nécessité de valoriser les différentes initiatives de lutte contre la pauvreté pour consolider la démarche DHD.

Avec l'appui de ses nombreux partenaires, le Burkina Faso a enregistré de remarquables performances macro-économiques, affichant un taux de croissance réelle de l'ordre de 5% en moyenne durant la période 1994-1999. Mais ces progrès macro-économiques ne se sont pas accompagnés d'une réduction de la pauvreté; bien au contraire, sur la base de la valeur du « nouveau seuil » de pauvreté, estimé à 72.690 FCFA en 1998, la proportion des burkinabè pauvres a connu une légère hausse, s'établissant à 45,3% contre 44,5% en 1994.

Un consensus s'est donc dégagé autour de la nécessité de valoriser les différentes initiatives prises en faveur de la lutte contre la pauvreté: initiative 20/20; initiative en faveur de la sécurité alimentaire, initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ), etc. Ce nouvel axe majeur de la coopération trouve son expression la plus achevée dans la formulation du CSLP.

- La nouvelle approche en matière de conditionnalité

Sur une initiative de l'Union Européenne, les bailleurs de fonds du Programme Spécial pour l'Afrique ont examiné les problèmes nés des systèmes de conditionnalités imposés aux pays sous programme d'ajustement structurel; ils ont reconnu que la multiplicité des conditions imposées, leur diversité, voire leur manque de cohérence pouvaient perturber le bon fonctionnement des programmes. Il a par conséquent été jugé utile de définir une nouvelle approche des bailleurs de fonds en matière d'appui et de suivi des programmes:

- la nécessité de soutenir l'appropriation par le gouvernement des processus de conduite des politiques de développement;
- une définition cohérente et commune à tous les bailleurs de fonds des conditions de décaissement des aides à l'ajustement;
- une limitation du nombre des critères et conditionnalités de décaissement;
- une meilleure prise en compte des liens entre les critères de performance retenus, les objectifs généraux du programme et des impacts attendus sur l'économie;
- une amélioration de l'efficacité de l'aide en termes de réduction de la pauvreté et la volonté de procéder à des évaluations conjointes des réalisations par les bailleurs de fonds.

Le Burkina Faso a été retenu comme pays test. Au terme de trois années (1997-2000) de cette phase pilote, les principales conclusions et les enseignements qui se dégagent d'ores et déjà sont les suivants :

- (i) L'idée d'appropriation des politiques publiques par le gouvernement sous-entend qu'une fois les objectifs et stratégie sectoriels adoptés, les donateurs laissent au pays toute latitude sur le choix de la mise en œuvre de sa politique, sur le rythme et l'ordonnancement des réformes ; en effet le suivi des indicateurs, de résultat notamment, a favorisé le développement d'une nouvelle culture permettant une meilleure connaissance de la réalité des secteurs.
- (ii) le test a favorisé la mise en place d'une structure de concertation et de dialogue des bailleurs de fonds concernant l'aide budgétaire et facilité ainsi la coordination de l'action des donateurs ;
- (iii) Les évaluations seront davantage basées sur les indicateurs de résultat. L'action du gouvernement sera évaluée sur sa capacité à atteindre les objectifs ayant fait l'objet d'accord préalable avec les bailleurs de fonds. Ceci permettra de mieux apprécier l'efficacité des politiques publiques. Ces indicateurs aideront aussi les donateurs à identifier, valoriser et harmoniser leurs contributions aux programmes. La définition des indicateurs, tout en se limitant à un nombre restreint, doit distinguer les indicateurs de mise en œuvre, les indicateurs de résultats et les indicateurs d'impact avec un accent particulier sur le deuxième type d'indicateurs généralement négligés ;
- (iv) L'établissement d'un lien direct entre d'une part, les résultats constatés au travers du suivi des indicateurs et d'autre part, les volumes de financement apportés par les bailleurs de fonds. Il en est attendu une meilleure programmation de l'aide ainsi que des mécanismes de déboursement plus souples et plus sécurisants (allocations pluri-annuelles, déboursements gradués, etc.) ;
- (v) Un délai supplémentaire sera nécessaire pour approfondir la réflexion et aboutir à des conclusions davantage opérationnelles. Toutefois la démarche du test est apparue dans l'ensemble en cohérence avec les évolutions futures et c'est la raison pour laquelle les indicateurs retenus ont été repris par le CSLP, assurant ainsi la continuité dans la programmation.

- La nécessité de promouvoir la bonne gouvernance

La Coalition Mondiale pour l'Afrique a proposé une définition de la gouvernance qui s'appuie sur un ensemble de sept facteurs: l'existence de dispositions constitutionnelles qui consacrent les droits fondamentaux, la primauté de la loi, la transparence des pouvoirs publics, la cohérence des institutions administratives, l'esprit d'ouverture et de tolérance du système politique, la participation des citoyens au processus de gouvernement par un système de communication à double sens, l'existence d'un climat favorable au secteur privé. Pour synthétiser, l'on définira la bonne gouvernance comme la gestion efficace, transparente et participative des affaires publiques. Dans cette nouvelle approche du gouvernement de la cité, le secteur privé et la société civile jouent, aux côtés de l'Etat un rôle de premier plan, d'où la nécessité de l'établissement d'un véritable partenariat entre ces trois acteurs.

L'engagement de la communauté internationale en faveur de la bonne gouvernance explique notamment ses efforts en faveur de la réforme de l'Etat, de l'indépendance de la justice, de la décentralisation, d'une presse libre et indépendante, de l'organisation d'élections libres et transparentes, de l'envoi de missions d'observation des élections,...

Malgré tous ces efforts, de grands défis subsistent et portent sur:

- la faiblesse de la transparence et du contrôle de la gestion de l'Etat et des affaires publiques en général;
- la participation encore limitée de la société civile au processus de prise de décisions la concernant et à leur mise en oeuvre;
- la recherche d'une plus grande séparation et autonomie des pouvoirs et d'une plus grande liberté d'expression.

- La composition de l'aide au développement

S'agissant des grandes tendances des courants de l'aide répertoriées chaque année dans le Rapport sur la Coopération au Développement, il convient de retenir que les flux d'aide dont a bénéficié le Burkina Faso sont allés croissants depuis l'indépendance, avec une hausse particulièrement prononcée à partir de 1991 et qui se stabilise actuellement autour d'environ 410 millions de \$US par an. D'où l'importance que revêt l'assistance extérieure pour un pays comme le Burkina Faso.

De 1990 à 1994, les bailleurs de fonds ont donné la priorité à l'aide budgétaire et à l'appui à la balance de paiements en soutien aux réformes macro-économiques avant de la redonner à l'aide aux investissements à partir de 1995, avec le retour constaté des équilibres macro-économiques. Cela signifie que le Burkina Faso s'engage dans une période post-ajustement. En importance, la coopération technique est toujours venue en deuxième position parmi les types d'assistance; on aurait donc pu s'attendre à de bien meilleurs résultats en matière de renforcement des capacités nationales, si les recommandations du document cadre de politique de coopération technique de novembre 1991 avaient été rendues effectives.

De 1990 à 1997, l'aide bilatérale a pris le pas sur celle multilatérale; et ce n'est qu'à partir de 1998 que cette dernière s'est positionnée comme première source de financement du pays. Mais quel que soit le rang de l'aide multilatérale comme source de financement, on retiendra deux choses: d'une part, l'aide multilatérale jusqu'à une date récente, est composée en majeure partie de prêts non susceptibles de remises; d'autre part, les arriérés vis-à-vis de certains bailleurs des fonds entraînent un arrêt de la coopération. Cette rigueur a fini par rendre non soutenable la situation d'endettement du pays, ce à quoi l'initiative PPTe, à laquelle le pays participe, essaie de porter remède.

- La nécessité de systématiser l'utilisation de l'approche Genre dans la formulation et la mise en oeuvre dans les différents programmes de coopération

L'approche Genre et Développement est fondée sur un postulat qui stipule qu'il existe une interdépendance entre d'une part les conditions de vie et le statut social de la femme et de l'homme, et d'autre part la qualité de vie des populations et le processus de développement durable. Il est vérifié que l'existence d'un système social de discrimination et d'exclusion constitue un obstacle au succès des programmes de développement.

Au sein de l'unité familiale (cellule de base de la société), le contrôle des biens et du pouvoir de décision se fait souvent au détriment des mères au profit des pères, des filles au profit des garçons. L'élaboration d'une grille sur le cycle de vie de la femme a permis de dégager aux différents âges (petite fille, adolescente, femme) les obstacles sociaux, culturels et économiques qui entravent son épanouissement sur le plan de la santé, de l'éducation, de la participation à la prise de décision, de l'accès aux biens de production et de l'acquisition équitable de revenus proportionnels à la somme de travail effectué. Une telle grille a déjà permis à certaines agences d'agir de façon efficiente à différents niveaux du cycle de vie de la femme.

L'approche genre permet d'éliminer les déséquilibres et de favoriser ainsi un accès plus équitable de l'ensemble des populations aux actions de développement.

- L'importance de l'approche sectorielle.

Les programmes sectoriels, du fait notamment qu'ils se fixent des objectifs précis avec des indicateurs de performance, constituent des cadres privilégiés de déploiement de l'assistance concertée des bailleurs de fonds.

La démonstration en est suffisamment donnée avec la formulation et la mise en œuvre par le Gouvernement d'un grand nombre de programmes sectoriels, notamment :

- le document d'orientation stratégique et le plan stratégique opérationnel du secteur de l'agriculture
- le plan d'actions et le programme d'investissement du secteur de l'élevage
- le plan décennal de l'éducation de base
- le plan national de développement sanitaire
- le plan national de lutte contre la désertification
- le programme d'actions prioritaires en matière de population (PAP 2), et
- la politique nationale de population (PNP)
- le plan pour la bonne gouvernance.

3.2 Les aspects spécifiques aux Nations Unies

Le SNU (hors institutions de Bretton Woods) apporte en moyenne 10% du total de l'aide publique au développement reçue par le Burkina Faso, ce qui en termes de dons en fait le troisième contributeur.

La part des Nations Unies dans l'aide multilatérale (Institutions de Bretton Woods comprises) a représenté 67% en 1996, 45% en 1997 et 52% en 1998. Il faut signaler que les institutions de Bretton Woods (Banque mondiale et FMI) représentent 70% du total de l'aide allouée par le SNU et 18% de l'assistance globale en 1998. A la même date, la Banque se retrouve être le deuxième bailleur en terme absolu au Burkina Faso avec une contribution de l'ordre de 57 millions de dollars US. Par ailleurs, pour les trois années considérées, l'aide dispensée par l'ensemble du SNU a été en moyenne octroyée à concurrence de 14% sous forme de coopération technique, de 45% sous forme d'aide aux investissements, de 8% sous forme d'aide alimentaire et enfin de 33% sous forme d'aide budgétaire et d'appui à la balance de paiements.

Sur un plan général, les évaluations des différents programmes de coopération reconnaissent, à juste titre, la pertinence de leurs domaines de concentration par rapport aux priorités du pays en matière de développement. Mais au niveau de l'exécution, bien des insuffisances sont relevées.

■ Insuffisances dans la coordination

Coordonner l'aide, c'est la planifier et l'intégrer dans les objectifs et priorités de développement du pays. Dans sa définition, quoi de plus simple ? La coordination n'en est pas moins la fonction la plus complexe et la moins bien maîtrisée du cycle de l'aide.

La première difficulté a résidé, pendant longtemps, dans une absence de référentiel officiel, lacune que les éditions successives du rapport annuel sur la coopération au développement ont réussi à combler. La deuxième difficulté tient au caractère transversal de la coordination : elle se retrouve dans toutes les fonctions du cycle de l'aide. La troisième difficulté, et sans doute la plus importante, vient du fait que tout le monde proclame les avantages de la coordination, voire son absolue nécessité, mais que personne ne s'y soumet aisément : les ministères et agences techniques comme les donateurs peuvent se sentir frustrés, les premiers de leurs attributions, les seconds du rayonnement de leur action, au profit de celui qui précisément assure la coordination.

C'est pourquoi tous les mécanismes mis en place (système de coordonnateur résident, note de stratégie nationale, groupes thématiques, programmes conjoints et zone de convergence des interventions) n'ont pas encore produit les résultats attendus en matière de coordination au sein du SNU.

D'ailleurs, les programmes conjoints conçus par le SNU en 1997 et 1998 qui, de tous les mécanismes, représentaient l'avancée la plus remarquable en matière de coordination, ont rencontré de telles difficultés dans leur mise en œuvre qu'ils n'ont jamais pu être exécutés. D'un côté, les conditions préalables pour une programmation conjointe n'étaient pas remplies (l'harmonisation des cycles de programmation, l'analyse commune de pays – CCA - , le Cadre de Programmation Commun - UNDAF), de l'autre côté, il n'y avait pas une compréhension commune des modalités opérationnelles de mise en œuvre de ces « programmes conjoints ».

■ ***Saupoudrage des ressources de certains projets par suite d'une délimitation trop ambitieuse de la zone et des champs d'intervention.***

Un certain nombre de considérations amènent parfois à surdimensionner la zone d'intervention des projets et des champs d'intervention, ce qui, au moment de l'exécution, se traduit par un saupoudrage des ressources sur la zone, sans impact réel sur l'amélioration des conditions de vie des populations.

■ ***Insuffisances de capacités nationales dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes.***

L'analyse de l'évolution des projets SNU soumis à la modalité d'exécution nationale montre une évolution croissante du taux des projets soumis à cette modalité avec un taux national estimé à plus de 80% . Cette bonne progression ne doit cependant pas faire illusion car il y a encore des points faibles à renforcer : (i) le pays connaît encore des insuffisances de capacités nationales dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets NEX ; (ii) la nécessité d'une plus grande implication du gouvernement et d'un meilleur appui du SNU pour que l'exécution nationale devienne réellement performante au Burkina Faso ; (iii) la mise en œuvre de l'exécution nationale a notamment souffert d'une absence de compréhension commune du concept et des règles et procédures harmonisées par les

agences du SNU ainsi que les autres bailleurs de fonds, ce qui a entravé la bonne collaboration des différentes parties engagées dans l'exécution des projets ;

(iv) une gestion peu performante des cadres dans l'administration publique (extrême mobilité, inadéquation des profils par rapport aux responsabilités dévolues, absence de plans de carrière adossés à des plans de formation...) retarde l'acquisition par le pays d'une masse critique d'expertise dans les domaines suscités.

3.3. Les implications pour l'UNDAF

A la lumière des leçons tirées de la coopération passée et en vue d'assurer l'exécution efficace du processus UNDAF, les points suivants ont été retenus.

Les axes majeurs de la coopération mettront en avant:

- L'impératif de lutte contre la pauvreté: l'UNDAF constituera pour les Nations-Unies le cadre privilégié de concentration de leurs efforts en vue de la poursuite de cet objectif, à l'intérieur des cadres existants du LIPDHD et CSLP, en mettant plus particulièrement l'accent sur le développement des services sociaux de base et la participation.
- Les nouvelles conditionnalités: en cas de résultats concluants du test, la nouvelle conditionnalité devrait être adoptée par tous les donateurs pour permettre une amélioration significative de l'exécution des projets ainsi que leur suivi et évaluation sur la base d'indicateurs appropriés et communs; l'UNDAF devrait parallèlement offrir les opportunités de travailler à l'appropriation et à l'internalisation de la conduite des politiques de développement et au développement d'un système de suivi commun.
- La promotion de la bonne gouvernance: l'UNDAF devrait permettre au SNU d'engager un plaidoyer autrement plus vigoureux en faveur de ce concept et de sa mise en oeuvre, plaidoyer qui doit commencer par l'explicitation pour l'Etat, la société civile et le secteur privé, du contenu même du concept et de ses exigences; le SNU s'attachera ensuite à aider à parfaire la redéfinition des rôles de l'Etat, du secteur privé et de la société civile de même qu'à établir un véritable partenariat entre ces principaux acteurs. Les résultats de tous ses efforts pourront être mesurés à l'aune, notamment, de l'enracinement d'une conscience citoyenne dans le pays.
- L'UNDAF doit permettre le renforcement des capacités nationales en matière de formulation, de programmation, de mise en œuvre et d'évaluation des projets par le biais d'une meilleure utilisation de la coopération technique.
- Le SNU devrait, à travers l'UNDAF au niveau sectoriel, appuyer les plans sectoriels du Gouvernement en cours d'exécution, en assurant l'intégration des conclusions des grandes conférences.
- Il est impérieux de systématiser l'approche genre dans tous les projets SNU retenus et d'assurer un suivi-évaluation approprié de l'efficacité et des résultats de cette intégration.

Les évaluations de la mise en œuvre des programmes de coopération ont relevé des défis à combler à travers l'UNDAF :

- Le renforcement de la coordination : l'UNDAF s'attellera à la mise en place des stratégies efficaces de complémentarité et de synergie entre les activités financées par les agences du SNU;
- La concentration des ressources du SNU dans une zone de convergence : l'UNDAF vise le réalisme dans la délimitation des zones d'intervention des projets, et le choix d'une zone de convergence notamment les zones les plus pauvres à l'est du pays.

- Le renforcement de l'exécution nationale : le processus de l'UNDAF devrait permettre, de parvenir tout d'abord à une compréhension commune de ce concept et, ensuite, à leur exemplaire mise en œuvre, avec éventuellement dans le cas de l'exécution nationale le développement des règles et procédures communes, et la signature d'un protocole d'accord sur les rôles et responsabilités des différents intervenants dans l'exécution, le suivi et l'évaluation communs des projets.

4. PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT AU BURKINA FASO (2001-2005)

Les défis auxquels le Burkina Faso doit faire face sont considérables mais non insurmontables. Ils impliquent une plus grande concertation et une coordination plus efficace des actions de la communauté internationale. Les analyses faites conduisent déjà les diverses agences du SNU à avoir une compréhension commune des causes des problèmes de développement, ainsi que des besoins et priorités du Burkina Faso. Ce consensus aide à définir les objectifs et les stratégies de l'appui que le SNU apporte au pays à travers un plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF).

4.1. Les buts et objectifs communs de l'UNDAF

Les objectifs communs de l'UNDAF autour desquels le SNU Burkina va concentrer ses interventions en réponse aux priorités nationales et dans le cadre du suivi des recommandations des Conférences internationales, procèdent de la prise en compte d'une part de la déclaration du Millénaire et d'autre part des priorités nationales pour l'essentiel reflétées dans La Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable 1995-2005 et dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté qui en découle.

Le rapprochement entre les priorités nationales et les dix objectifs internationaux de développement, et les missions respectives des agences opérant au Burkina Faso ont permis de déterminer les buts et objectifs suivants pour l'UNDAF :

L'objectif majeur du Système des Nations Unies est d'appuyer le Burkina Faso à assurer l'accès de chaque burkinabé à la sécurité humaine et plus précisément réduire l'incidence de la pauvreté de 45 % à moins de 30 % à l'horizon 2015.

Les objectifs spécifiques couvrent les cinq « sécurités » :

1. Dans le domaine de la sécurité économique :

Promouvoir la formulation ainsi que la mise en œuvre équitable, le suivi et l'évaluation participative et coordonnée des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté : améliorer les opportunités économiques des pauvres en matière de micro-finance, d'emploi et d'accès aux nouvelles technologies et cela de manière équitable entre les sexes.

2. Dans le domaine de la sécurité alimentaire :

Soutenir les actions visant à améliorer la situation alimentaire des communautés rurales, surtout des femmes, exposées à l'insécurité alimentaire dans les zones les plus pauvres.

3. Dans le domaine de la sécurité d'accès aux services sociaux de base :

Promouvoir l'accès aux services sociaux de base (l'éducation primaire, l'alphabétisation, les services de santé de base, la santé de la reproduction et l'eau potable) surtout pour les filles et les femmes, dans les zones les plus pauvres ; arrêter la progression du VIH/SIDA et diminuer progressivement son impact.

4. Dans le domaine de la sécurité environnementale :

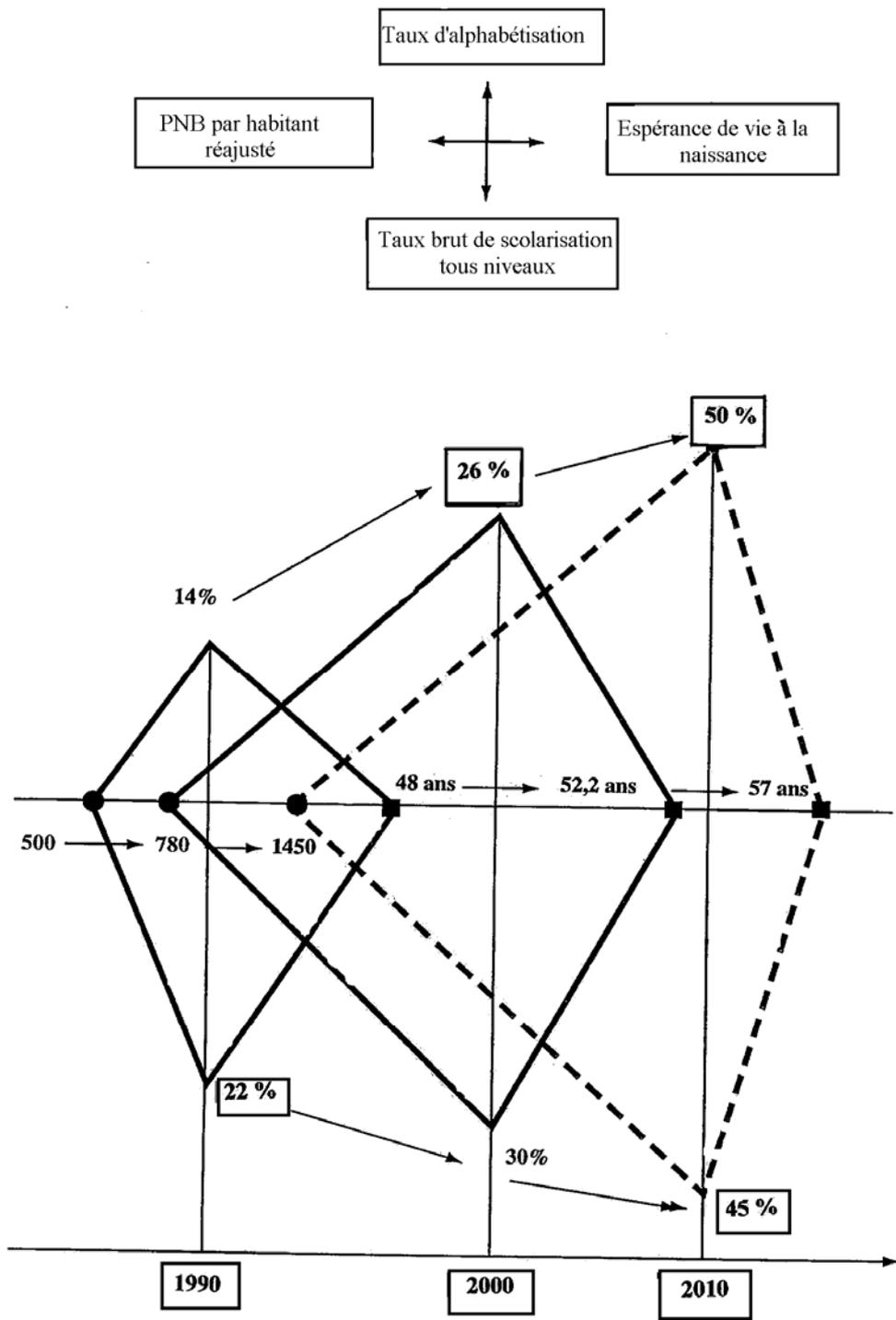
Soutenir la formulation et l'application des stratégies nationales axées sur le développement durable afin d'arrêter et réparer les dommages causés aux

ressources environnementales et assurer l'accès des pauvres (les femmes en priorité) aux ressources naturelles.

5. Dans le domaine de la sécurité individuelle et politique :

Promouvoir la sécurité individuelle et politique à travers la promotion des droits humains, notamment les droits des femmes et enfants, le renforcement des institutions clés oeuvrant dans le domaine de la gouvernance démocratique, de la décentralisation et le renforcement de la gouvernance locale dans les zones les plus pauvres.

Schéma prospectif



4.2. Les domaines de concentration de l'UNDAF

La matrice ci-après représente la configuration des chefs de file et des agences participantes selon les thèmes et sous-thèmes de concentration. Il faut signaler cependant que la coordination de la coopération pour le développement incombe au Gouvernement.

Tableau n°1 : Domaines de concentration de l'UNDAF et répartition des agences

Thèmes	Sous-thèmes	Agences leaders du sous thème	Agences participantes
Sécurité économique	Gouvernance économique, Dialogue des politiques et Coordination de l'aide	PNUD	SNU BM-UNICEF-PAM-FMI
	Mondialisation, intégration régionale et nouvelles technologies	PNUD	FAO-BM-CNUCED-OMC-CINU
	Emploi/micro-crédit	FENU	PAM-HCR-PNUD-UNICEF-BIT-ONUDI
Sécurité Alimentaire	Production	FAO	PAM-PNUD-BM
	Commercialisation	PAM	FAO- PNUD
Sécurité dans l'accès aux services sociaux de base	Education de base et alphabétisation	UNICEF et PAM	UNESCO-FNUAP-PNUD-BM
	VIH/SIDA	ONUSIDA	SNU (Coordination) FNUAP-PAM-PNUD-UNICEF-OMS-CINU-BM
	Santé de base, nutrition et santé de la reproduction	OMS et FNUAP	UNICEF- BM- PAM – FAO
	Eau potable et assainissement	UNICEF	PNUD - OMS - BM
	Groupes marginalisés	UNICEF	FAO - UNESCO
Sécurité environnementale	Gestion des Ressources Naturelles / Gestion des terroirs	FAO	PNUD-PAM-BM-UNSO-FNUAP-PNUE-UNICEF
	Changements climatiques – Désertification – Biodiversité	PNUD	PNUE-OMM-OMC-ONUDI-UNESCO-FAO
Sécurité individuelle et politique	Gouvernance démocratique Promotion des droits humains	PNUD	SNU
	Gouvernance locale	PNUD	SNU

Le tableau ci-dessus permet de visualiser la distribution des différentes agences selon leurs missions respectives, lesquelles dérivent de la mission globale et s'insèrent chacune dans une sécurité. Les interventions des institutions de Bretton Woods n'y sont pas toutes mentionnées mais ne revêtent pas moins une importance capitale dans l'appui extérieur au processus de développement du pays. La Banque mondiale dans le cadre de la stratégie d'assistance au Burkina Faso appuie les efforts du Gouvernement tels qu'ils sont décrit dans le CSLP. Le FMI quant à lui, à travers la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), soutient le Gouvernement dans le domaine de la gestion macroéconomique et des réformes économiques.

Avec la mise en œuvre de la Note de stratégie nationale, les agences du SNU avaient déjà compris l'importance d'assurer une cohérence et une complémentarité en leur sein et avec les autres programmes de coopération. Cet esprit sera consolidé dans le cadre de l'UNDAF.

Dans ce sens, la ventilation thématique des agences selon leur degré de responsabilités (leader ou participante) au regard des missions de développement du pays, constitue une indication des synergies et interactions susceptibles d'être capitalisées malgré la spécialisation des agences et les différences résiduelles de leurs procédures et de leur

« food for work », la conservation des eaux et des sols, l'aménagement des ressources en eau, la dotation des banques de céréales et la construction des infrastructures sanitaires et scolaires.

Concernant la production, la FAO jouera le rôle de chef de file compte tenu de son mandat et savoir-faire dans l'élaboration des politiques et programmes en matière de sécurité alimentaire, la formation et la recherche agricole.

- S'agissant de **la sécurité dans les secteurs sociaux**, cinq sous-thèmes ont été dégagés :

1. En matière d'éducation de base et d'alphabétisation, l'UNICEF et le PAM assureront le rôle de chef de file du SNU vu d'une part l'expérience de l'UNICEF dans le secteur de l'éducation de base et le rôle actif qu'elle joue dans la mise en œuvre des innovations pédagogiques tenant compte des besoins des communautés de base et de leur milieu (double flux, classes multigrades, écoles satellites, centres d'éducation de base non formelle) ; d'autre part compte tenu de l'aide alimentaire du PAM dans le domaine de l'alphabétisation, aide qui contribuera à encourager les populations notamment les femmes à suivre les cours.

Une complémentarité des interventions des agences se dessine comme suit dans les 11 provinces de la zone de convergence géographique : L'UNICEF va contribuer à accroître de 10% le taux de scolarisation des enfants de 7-14 ans. L'intégration du concept « école satellite » dans le système éducatif national sera favorisée. Dans les centres d'alphabétisation, les vivres PAM soutiendront la formation dispensée par des animateurs pendant la période de soudure, tandis que l'UNICEF soutiendra les mêmes CEBNF avec un appui technique et financier pour assurer l'accès des femmes à une alphabétisation fonctionnelle.

Par ailleurs, le plan décennal de l'éducation de base, 1999-2009 étant le cadre officiel d'intervention du SNU, chaque agence en fonction de ses avantages comparatifs, exécutera son programme de manière concertée avec les autres intervenants du SNU et de la communauté des bailleurs de fonds.

2. Dans le domaine de la santé de base, la nutrition et de la santé de la reproduction, l'OMS et le FNUAP joueront le rôle de chef de file : l'OMS pour son expertise technique dans le domaine de la santé et le FNUAP dans celui de la santé de la reproduction. C'est une démarche où la collaboration inter-agences sera renforcée, comme le préconise UNDAF, surtout dans les zones de convergence. Le FNUAP appuiera le programme de santé de la reproduction dans les trois régions sanitaires (Fada, Dori, Tenkodogo), la promotion de la santé sexuelle et reproductive des adolescents, et enfin sur le plan national, la coordination du programme SR.

L'UNICEF contribuera au développement du système de santé décentralisé à travers : (i) le renforcement des capacités de planification et de gestion de 3 directions régionales de la santé et 11 équipes cadre de district ; (ii) l'amélioration de la qualité du paquet minimum d'activités dans 100 centres de santé de base ; (iii) l'amélioration de la couverture des soins obstétricaux et l'implication des communautés dans la gestion des services de santé dans 6 districts de santé.

La FAO participera et contribuera aux côtés des autres agences, à la mise en œuvre des programmes de sécurité alimentaire, prenant en compte des actions de surveillance nutritionnelle, de renforcement et de restructuration des centres nutritionnels et d'éducation nutritionnelle.

La contribution complémentaire du PAM consistera à fournir un apport nutritionnel aux enfants mal nourris, un complément alimentaire aux ménages comprenant des futures

mères et des mères allaitantes, ce qui incitera les femmes des zones ciblées à fréquenter les centres de santé.

3. La concertation sera également de mise dans le cadre de la campagne mondiale de lutte contre le SIDA dans laquelle l'ONUSIDA est déjà une émanation de la coopération inter-agences. La concertation déjà fonctionnelle entre toutes les agences représentées au Burkina Faso, sera renforcée. Les programmes qui seront mis en œuvre devront permettre de consolider les modalités d'appuis institutionnels et techniques ainsi que les mécanismes de coordination indispensables à l'accélération de la réponse à l'infection par le VIH-SIDA. Ils devront impliquer plus fortement les autres acteurs que sont les départements ministériels autre que celui de la santé, la société civile au sens large, le secteur privé, les Organisations à Base Communautaire (OBC) et les personnes vivant avec le VIH (PVVIH) dans une perspective de réponses globales, multi-sectorielles et coordonnées. Il s'agira également de rapprocher dans les meilleurs délais l'ensemble des parties prenantes à l'exercice de planification stratégique de lutte contre le VIH-SIDA, en cours et les principaux bailleurs de fonds en vue d'aboutir à l'adoption et la mise en œuvre d'un cadre commun de stratégies à court, moyen et long terme susceptible de bénéficier d'une assistance conjointe multidonateurs de qualité. Les interventions concertées entre les agences doivent être en droite ligne avec les axes prioritaires définis par le Gouvernement et consignés dans le cadre stratégique 2001-2005 de lutte contre les IST et le VIH-SIDA. L'approche globale de lutte contre le VIH/SIDA auprès des adultes et des adolescents (y compris, la prévention de la transmission mère-enfant), le renforcement des capacités opérationnelles des structures engagées dans cette lutte sont les principaux axes d'interventions concertées entre les agences et avec la communauté internationale.
4. En matière d'eau potable et d'assainissement, l'UNICEF sera le chef de file dans un domaine pas trop sollicité par le SNU avec la participation des quelques autres intervenants. L'UNICEF contribuera à assurer une disponibilité en latrines et en eau potable dans toutes les écoles satellites, et la construction de latrines dans les écoles publiques et les formations sanitaires.
5. Concernant les actions à l'endroit des groupes de personnes marginalisées, la FAO et l'UNESCO travailleront de concert avec l'UNICEF comme chef de file. Dans la zone de convergence, l'UNICEF contribuera au renforcement (au sein des réseaux de femmes animatrices) des compétences de 10.000 femmes et jeunes filles, et facilitera leur accès à la formation, à la production ainsi qu'aux micro-crédits encadrés par le Gouvernement.

Les secteurs sociaux comme souligné plus haut, demeurent le domaine d'intervention par excellence du SNU. Des possibilités existent pour avancer dans la synergie des actions des différentes agences comme par exemple l'appui aux structures décentralisées de l'Etat, l'organisation de la collecte et l'analyse des données, l'organisation des journées de vaccination etc.

- **Dans le domaine de la sécurité environnementale**, plus particulièrement celui de la gestion des ressources naturelles, la FAO jouera le rôle de chef de file avec la participation des autres agences. La BM, le PNUD et la FAO collaboreront étroitement dans le cadre de la mise en œuvre du PNGT II, sous la coordination du Gouvernement. La même approche de gestion des terroirs et utilisation du CVGT et CCTP sera appliquée dans les projets de développement rural, qui sont exécutés dans les provinces autres que celles couvertes par le PNGT II, et qui sont appuyés conjointement par le FENU, le PNUD et la FAO. Ainsi, le PNUD, la FAO et l'UNOPS interviendront sous

forme d'appui technique dans la conduite des activités de développement local dans le Sahel et le Namentenga, appuyés financièrement par le FENU.

Les programmes dans le domaine des trois conventions internationales sur notamment, la lutte contre la désertification, le maintien de la biodiversité et les changements climatiques, offrent un terrain propice pour une collaboration entre les agences du SNU y compris les agences non résidentes. C'est ainsi que les ressources disponibles sur le plan mondial (à travers des mécanismes comme le GEF, Capacité 21 et le Protocole de Montréal) seront mobilisées pour appuyer de manière intégrée le Gouvernement, dans la mise en œuvre des trois conventions sur le plan national.

Tout le SNU travaillera de concert sur le renforcement de la gouvernance locale et la décentralisation, soit au niveau général soit au niveau sectoriel. C'est ainsi qu'un appui concerté est prévu pour le renforcement des DREP dans les zones les plus pauvres et des CCTPs dans ces mêmes zones. Aussi, l'aspect participation active des pauvres à leur développement propre, à travers les CVGTs ou d'autres comités villageois (s'il en existe) sera privilégié dans l'appui du SNU.

- **Dans le domaine de la sécurité individuelle et politique** et plus précisément celui de la gouvernance démocratique (c'est à dire administrative et politique) et la gouvernance locale, le PNUD s'investira en tant que chef de file. Il apportera son concours aux institutions telles que, l'Assemblée Nationale, le Conseil Economique et Social, la Fonction Publique, au Centre pour la Gouvernance démocratique et aux ONG qui travaillent dans le domaine de la gouvernance. L'UNICEF s'occupera à assurer l'application complémentaire des instruments juridiques nationaux et internationaux en matière de protection de l'enfant et de la femme.

4.3. Les stratégies de coopération des Nations Unies

Pour réaliser les buts et objectifs inscrits dans le présent plan cadre commun, le SNU a retenu quelques approches stratégiques. Celles-ci tiennent compte des nouvelles orientations du Gouvernement contenues dans les documents de référence et s'inspirent des leçons et expériences tirées des interventions passées des différentes agences. Compte tenu de l'incidence de ces stratégies sur l'efficacité (de la coopération) des interventions des agences, il sera nécessaire de mieux coordonner et harmoniser suivant les cas, les différents outils et stratégies opérationnelles de mise en œuvre des programmes. Plus spécifiquement, pour atteindre les objectifs communs et accroître l'impact de la coopération du SNU sur le bien-être des populations, un accent sera mis sur :

- L'amélioration du ciblage et de l'orientation vers les résultats mesurables. A cet égard, la liste des thèmes et sous-thèmes retenus en section 4.2 reflète une réduction des champs d'intervention du SNU en faveur des domaines où le SNU considère avoir un véritable avantage comparatif. La convergence géographique et le choix concerté d'une zone d'intervention privilégiant les actions locales dans les zones les plus pauvres est un autre choix stratégique. La prise en compte de la dimension genre sera renforcée et l'appui du SNU privilégiera notamment les ONGs ou les groupements de femmes, ainsi que les programmes avec un ciblage fort des femmes.
- Le renforcement de l'unité d'intervention et de l'esprit d'équipe au sein du SNU à travers l'harmonisation des cycles de programmation sur 2001 - 2005, et la promotion des

interventions conjointes. Pour une collaboration accrue, la programmation par agence sera combinée avec une programmation parallèle ou commune (conjointe), qui sera renforcée durant l'exécution de l'UNDAF. Les mécanismes de coordination, de suivi et évaluation communs seront renforcés au cours de la période.

- Une meilleure intégration des aspects normatifs et opérationnels de la coopération pour le développement. Priorité est accordée à un dialogue sur les politiques renforcées, qui tiendra compte des recommandations des grandes conférences mondiales ainsi que du Sommet du Millénaire. Ce dialogue contribuera à la promotion de la bonne gouvernance et sera appuyé par une mise à jour de la stratégie de communication du SNU dans la perspective de l'UNDAF.
- Un dialogue plus actif et le renforcement des partenariats et des alliances à travers notamment une harmonisation des stratégies d'intervention et des approches au niveau des secteurs sociaux avec la communauté des partenaires au développement y compris les donateurs bilatéraux, la Banque Mondiale, le FMI et la Commission européenne, la société civile et le secteur privé. Ce dialogue s'inscrira dans la perspective préconisée dans le CSLP et le Test sur la Nouvelle Conditionnalité, de la promotion d'un nouveau partenariat entre les bailleurs de fonds et le gouvernement.
- Une utilisation plus efficace des ressources limitées, sur la base d'une meilleure division du travail, d'une rationalisation de l'allocation des ressources et des procédures. Le SNU envisage de préparer un manuel commun sur l'exécution nationale en vue de pallier les complexités des procédures de formulation, d'approbation et de gestion des projets. Ce manuel contribuera au renforcement des capacités nationales et la recherche de solutions en vue d'une utilisation optimale des ressources humaines. Le SNU contribuera également à uniformiser les procédures et barèmes de la mise en œuvre des programmes au sein de la communauté des bailleurs de fonds.
- Une plus grande mobilisation des ressources en appui aux priorités et besoins nationaux par le renforcement de la crédibilité inter-agences et la mise en place d'un processus et de mécanismes de concertation avec tous les autres partenaires pour une meilleure coordination de l'aide.

4.4. Le cadre indicatif des ressources programmables

Le tableau indicatif des ressources programmables pour la période 2001-2005 est présenté ci-après :

Tableau n°2 : RESSOURCES PROGRAMMABLES INDICATIFS 2001-2005
(En milliers de \$ EU)

AGENCES	MONTANT
Banque mondiale	422.000
FAO	1.400
FENU	9.693
FIDA	7.040

FMI	50.491
FNUAP	10.500
HCR	925
OMS	7.183
ONUDI	880
ONUSIDA	600
PAM	22.381
PNUD	34.000
PVNU	2.950
UNICEF	38.140
UNIFEM	725
TOTAL	608.908

Notes :

- UNICEF 2001-2005 : comprend les ressources générales (49,1%); autres fonds (51,9%).
- OMS 1998-2001 : comprend le budget régulier et les ressources extra-budgétaires
- FNUAP 2001-2005 : comprend les ressources régulières (\$ 8,5 millions) et les fonds multi-bilatéraux (\$ 2 millions)
- PNUD 2001-2005 : comprend les ressources régulières (\$ 29.0 millions) et les ressources extra-budgétaires (estimées à \$ 5.0 millions)
- PAM : valeur estimée de l'aide alimentaire (2001-2005)

4.5. La stratégie commune de plaidoyer pour la mobilisation de ressources en vue de réaliser les objectifs de l'UNDAF

Les montants indicatifs, présentés dans le tableau précédent, encore à ventiler de manière précise entre les différents objectifs, ne suffiront certainement pas eu égard aux besoins et à l'ampleur des actions à entreprendre. Une stratégie concertée et dynamique de mobilisation de ressources de la part des responsables de toutes les Agences du système Nations Unies s'impose.

Le plaidoyer et la mobilisation concertée des ressources auprès des agences d'aide bilatérale traditionnelle et des agences d'aide multilatérale devraient aboutir à une plus grande disponibilité et efficacité des aides publiques au développement notamment en faveur du développement humain et de la réduction de la pauvreté. Certains mécanismes viendront soutenir l'effort commun : groupes thématiques et sectorielles, tables rondes et plans de communication.

4.6. Les mécanismes et outils communs de suivi et d'évaluation de l'UNDAF

Le suivi du processus UNDAF doit se faire d'un côté en partenariat avec le gouvernement et les autres partenaires de développement et de l'autre côté au sein du SNU.

L'Observatoire de la pauvreté et du DHD sera l'instrument privilégié pour suivre l'impact de l'UNDAF dans la zone de convergence sur la base des indicateurs définis de commun accord. Prévu dans le CLSP et en train d'être mis en place grâce à, entre autres, l'appui du Projet de Renforcement de la Gouvernance Economique (PRGE), cet instrument sera logé à l'Institut National de la Statistique et de la Démographie. Cet institut a déjà réalisé, avec l'appui du PNUD, de la BAD et de la Banque mondiale, deux enquêtes prioritaires sur les conditions de vie des ménages et élaboré à l'occasion de ces deux enquêtes un profil de pauvreté pour le Burkina. Ces deux enquêtes ont permis de réunir de précieuses informations chiffrées sur les caractéristiques socio-économiques, géographiques ou selon le genre de la pauvreté au Burkina.

L'Observatoire de la pauvreté est un instrument d'observation essentiel pour la mise en oeuvre des politiques ciblées et avisées de lutte contre la pauvreté. Il bénéficie déjà d'un appui financier initial du PNUD et du Gouvernement, mais recevra l'appui technique et financier d'autres partenaires. De manière pratique, il fonctionnera comme une base ou une banque de données dont la pertinence dépendra en amont, du système de collecte des données de base et en aval, du dispositif mis en place pour analyser les évolutions constatées afin de les prendre en compte dans les politiques économiques et sectorielles. Les agences du SNU appuieront, d'une façon concertée et selon les compétences relatives, l'opérationnalisation de cet Observatoire en ce qui concerne la collecte et le traitement des données, l'appui technique sur des indicateurs spécifiques et/ou l'analyse des évolutions des indicateurs dans les secteurs d'intervention.

Les résultats de l'UNDAF seront examinés au cours des revues annuelles conjointes de l'état d'avancement des actions du SNU au Burkina Faso. Le **Taskforce CCA/UNDAF**, qui a déjà piloté la formulation du CCA et de l'UNDAF, se chargera de la préparation de cette revue annuelle. Les membres du **comité de pilotage CCA/UNDAF** seront associés à cette réunion annuelle pour revoir la progression dans l'exécution de l'UNDAF et décider des recommandations propices pour avancer le processus d'harmonisation des actions du SNU. L'UNDAF fera aussi l'objet d'un examen conjoint à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours, prévu pour 2003.

Au sein du SNU, le suivi interne de la progression de l'UNDAF se fera en utilisant les structures de coordination déjà opérationnelles. Le **Coordonnateur Résident** du système des Nations Unies, qui assure la direction de l'équipe de pays, veillera à une meilleure coordination et cohérence des efforts de coopération par la mise en oeuvre harmonieuse de l'UNDAF. En particulier, il veillera à encourager le fonctionnement effectif de mécanismes internes pour faciliter la collaboration en matière de conception, exécution, suivi et évaluation des programmes. L'état d'avancement de l'UNDAF fera objet d'analyse au sein de Rapport annuel du Coordinateur Résident.

L'équipe de pays comprend en son sein tous les représentants résidents et directeurs d'agences des Nations Unies présents sur le terrain. Elle fera la promotion de la collaboration substantielle en matière de dialogues sur les politiques et de programmation entre les organisations membres du système dans l'esprit de l'UNDAF.

Le **comité de programme** sera chargé du suivi régulier et l'animation permanente du processus UNDAF. Il suivra les travaux des groupes thématiques éventuels ainsi que les évaluations d'exécution des programmes. Ainsi, il identifiera et utilisera les opportunités d'une véritable gestion participative et cohérente des activités opérationnelles de l'assistance. Il tiendra l'équipe de pays régulièrement informée sur l'état d'avancement de l'UNDAF.

Les **groupes thématiques** seront maintenus et réorganisés éventuellement en fonction des thèmes majeurs autour des domaines d'intervention tels que définis par l'UNDAF et les besoins réels de coordination. C'est au chef de file dans chacun des thèmes et sous-thème de voir la nécessité de créer / maintenir une structure formelle ou de proposer plutôt d'utiliser les groupements des partenaires techniques et financiers existants avec les autres partenaires bilatéraux.

4.7. Les principaux indicateurs suivant les cinq sécurités

Les indicateurs sélectionnés pour assurer le suivi de l'exécution de l'UNDAF permettront par ailleurs d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations des conférences mondiales. La liste des indicateurs est contingente et évolue nécessairement en fonction des besoins ; elle couvre les domaines de la démographie, de l'économie, de la santé, de l'éducation, de l'environnement, et de la sécurité individuelle et politique. Différentes enquêtes et autres mécanismes d'évaluation seront utilisés notamment à travers l'Observatoire de la pauvreté et du DHD, pour collecter les données et mettre à jour les informations.

Tableau n°3 : Les indicateurs

INDICATEURS	NIVEAU DE DEPART	SOURCES	OBJECTIF INTERMEDIAIRE (2005)	OBJECTIF EN 2015
DEMOGRAPHIE				
Population totale	10.941.754hbts	RGPH 1996		
- Hommes	4.970.882 hbts			
- Femmes	5.341.727 hbts			
- Urbain				
- Rural				
Espérance de vie à la naissance	53,8 ans	RGPH 1996	57 ans LIPDHD (2005)	
Taux de fécondité	6,8 enfants/femme	EDS/BF 1998-1999		
Fécondité des adolescentes (<20 ans)	25,4%	EDS/BF 1998-1999		
Taux de croissance démographique	2,38%	RGPH 1996		
- Urbain				
- Rural				

Taux de mortalité	14,8 ‰	RGPH 1996		10,4% PNP(2015)
Taux de natalité	46,1 ‰	RGPH 1996		
SECURITE ECONOMIQUE				
Ratio numérique de pauvreté ou % de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté	45,3%	EP2-INSD 1998		30%(CSLP)
PIB/habitant	210 \$US en 1997	RCD 1998/99		
Taux de croissance du PIB	5,7% en 1998	RCD 1998/99	8,1% (CSLP 2003)	
Taux d'inflation	4,9% en 1998	RCD 1998/99	2%(CSLP -2003)	
SECURITE DANS LES SECTEURS SOCIAUX				
• SANTE				
Taux de mortalité infantile	105,3‰	EDS 1998/1999		42‰ (PNP 2015)
- Garçons				
- Filles				
-				
Taux de mortalité maternelle	484 pour 100.000 naissances	EDS 1998/1999		193,6‰ (PNP 2015)
Taux de prévalence du VIH	7,17%(en 1997)	ONUSIDA		
Taux de prévalence contraceptive :				
- méthode traditionnelle	6%	EDS 1998/1999		
- méthode moderne	6%	EDS 1998/1999		19%(PNP 2015)
Taux de couverture vaccinale (en %)	(1999)		(CSLP 2003)	
-BCBG	60%	Plan Stratégique national PEV 2001/2005	85%	
-DTCP3	42%		70%	
-Rougeole	53%		70%	
-Fièvre jaune	50%		70%	
Taux de consultations prénatales (au moins deux consultations)	55,19%	EDS/BF 1998/99		

Taux d'utilisation des formations sanitaires	17%	RNDHD 98		
Taux de malnutrition - des enfants de 0 à 5 ans	29% en 1995	Rapport de statistiques sanitaires annuelles		
Effectif du personnel médical: -Médecin -Pharmacien -Sage-femme -Infirmiers d'Etat -Infirmier Breveté	(1999) 406 25 347 1051 1197	Direction des ressources Humaines - DEP/MS		
Rayon d'action moyen d'une formation sanitaire	8,5 kms en 1997	DEP/MS		
% de la population ayant un accès (durable) à l'eau potable	24%	EIM 1996		
• EDUCATION				
Taux brut de scolarisation au Primaire : -Filles -Garçons -Total	(1999/2000) 34,6% 47,7% 41,3%	DEP-MEBA DEP-MEBA DEP-MEBA DEP-MEBA en 1999/2000	52% 58,5%	100%
Taux brut de scolarisation dans les zones rurales les plus défavorisées	Séno : 18,9% Yagha : 18% Gnagna : 15,8% Komandjari : 15,2%	DEP-MEBA en 1999/2000		
Taux d'inscription en première année (CP1) -Filles -Garçons -Total	31,1% 42,3% 36,8%	DEP-MEBA en 1999/2000		
Taux d'abandon : -Filles -Garçons -Total	8,2% 9% 8,6%	DEP-MEBA en 1999/2000		
Taux brut d'alphabétisation : -Femme -homme -Total 15-25 ans -Total	12,9% en 1998 24,8% en 1998 18,4% en 1998	INSD-EP2 1998 INSD-EP2 1998 INSD-EP2	40% (CSLP)	

		1998		
SECURITE ALIMENTAIRE				
% de la population n'atteignant pas le niveau minimal de consommation énergétique (nombre de calories contenues dans la ration alimentaire)	19% de la population vit en état d'insécurité alimentaire chronique	RNDHD 98		
% du revenu que les ménages du quintile le plus pauvre consacrent à l'alimentation	52,2% des dépenses totales sont consacrées aux dépenses alimentaires chez les ménages les plus pauvres.	EP2-INSD 1998		
Production agricole t/an	2.696.899 t/an	1984/1999 Ministère Agriculture		
Rendement agricole t/ha	0.752 t/ha	1984-1999 Ministère Agriculture		
SECURITE ENVIRONNEMENTALE				
Superficie des terres protégées	14% des forêts sont classées, soit 3,8 millions d'ha	RNDHD 98		
Taux de régression des superficies forestières	8% (1980-1992)	RDHD/BF 1998		
Surface de terre arable par habitant	0,8 h/hbts	RDHD/BF 1998		
SECURITE INDIVIDUELLE ET POLITIQUE				
% des sièges occupés par les femmes au sein du gouvernement, y compris au parlement	11% des ministres et 9% des députés	Plan d'action du MPF 1998-2000		

5. CONCLUSION

Le présent Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Burkina Faso, premier exercice du genre dans le pays, sera réalisé à travers les programmes de pays et les projets des organisations participantes du SNU et grâce à leur collaboration dans des activités concertées et des programmes conjoints. En utilisant l'UNDAF comme plate-forme, les activités de plaidoyer et le dialogue sur les politiques pourront plus qu'auparavant être axés sur les points suivants :

- L'évolution de la situation nationale et les implications de cette évolution pour les aspects normatifs et opérationnels de la coopération au service du développement ;
- Une meilleure intégration de la coopération du SNU avec les politiques, les plans et programmes nationaux ;
- Un soutien du SNU au suivi de l'agenda mondial de développement tel qu'il se dégage des conférences, conventions et déclarations des Nations Unies ;
- Une présentation plus claire aux donateurs bilatéraux et multilatéraux, à la société civile, au secteur privé et aux autres partenaires du rôle spécial et de l'impact du SNU dans le cadre de la coopération pour le développement avec le Burkina Faso.

Il est capital d'assurer le suivi continu de l'UNDAF pour confirmer sa pertinence au regard des défis prioritaires nationaux. Les revues annuelles devraient permettre de déterminer les progrès de l'UNDAF et de la collaboration au sein du SNU autour des activités conjointes identifiées dans l'UNDAF. Enfin, les dispositions mises en place pour le suivi des indicateurs d'impact permettront au SNU de mesurer les résultats obtenus de leur aide au développement pour la période 2001 – 2005.

ANNEXE N°1
LES FICHES DE PRESENTATION DES AGENCES

UNDAF

Schéma de préparation des annexes

I - Fiche de présentation

1. Nom de l'Agence
Banque Mondiale

2. Domaines thématiques prioritaires pour l'Agence (mandat...)
Appuyer les efforts des Gouvernements dans leur lutte contre la pauvreté.

3. Programmes Nationaux pour les interventions de l'Agence :
 - **Soutien à la stratégie de croissance accélérée et l'intégration dans l'Economie sous-régionale.**

 - **Soutien à l'accès des pauvres aux structures sociales de base.**

 - **Soutien aux opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres.**

 - **Soutien à la bonne gouvernance et aux réformes institutionnelles.**

3.1. Principaux défis de développement pour lesquels les interventions de l'Agence sont requises (se référer au point 2 de l'UNDAF)

3.2. Domaines d'interventions prioritaires de l'Agence

3.2.1. Programme d'appui précédant l'UNDAF (facultatif)

3.2.2. Programme d'appui au cours de la période 2001-2005

3.2.3. Ressources prévues (ressources acquises et à rechercher).

UNDAF

Schéma de préparation des annexes

I - Fiche de présentation

- 1. Nom de l'Agence: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)**
- 2. Domaines thématiques prioritaires pour l'Agence (mandat...)**

Elaboration de politiques et programmes en matière de :

- sécurité alimentaire et nutritionnelle
- protection / conservation : gestion des ressources naturelles
- gestion des ressources animales
- recherche agricole et formation
- organisation professionnelle des producteurs
- législation rurale et décentralisation

3. Programmes Nationaux pour les interventions de l'Agence

3.1. Principaux défis de développement pour lesquels les interventions de l'Agence sont requises (se référer au point 2 de l'UNDAF)

- Accroissement de la production agricole de 5 à 10% par an
- Accroissement des revenus des exploitants agricoles de 3% par an et par personne
- Accessibilité et disponibilité d'une alimentation saine et équilibrée
- Gestion durable des ressources naturelles et l'espace agro-pastoral
- Système d'information sur la sécurité alimentaire
- Renforcement des services d'appui aux agriculteurs et éleveurs en vue de leur professionnalisation et de leur organisation
- Accroissement de la productivité et de la compétitivité des productions animales
- Restructuration des services agricoles et politique de développement rural décentralisé

3.2. Domaines d'interventions prioritaires de l'Agence

3.2.1. Programme d'appui précédant l'UNDAF (facultatif)

3.2.2. Programme d'appui au cours de la période 2001-2005

- Aménagement et mise en valeur de bas-fonds à faible coût
- Mise en œuvre du plan d'action et du programme d'investissement du secteur de l'élevage
- Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
- Appui aux organisations paysannes
- Mise en place d'un réseau de chambres d'agriculture
- Programme National de Gestion des Terroirs
- Plan d'Action de la Politique Nationale de Communication pour le Développement Rural
- Appui aux Centres de formation et de production pour jeunes filles
- Fabrication artisanale de silos métalliques pour le stockage de grains

- Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) Région Nord

- Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire Région Centre Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire Région Est

- Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire Région Ouest

- Programme Régional PSSA (UEMOA)

- Développement des produits horticoles

- Développement agro-pastoral des zones libérées de l'onchocercose

- Assistance à la décentralisation et à la dévolution de la gestion des ressources naturelles

- Programmes de recherche agricole

- Programme de fixation des jeunes dans leur terroir

- Programme national de gestion des terroirs

3.2.3. Ressources prévues (ressources acquises et à rechercher)

UNDAF

Schéma de préparation des annexes

I - Fiche de présentation

1.- Nom de l'Agence : Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU)

2. - Domaines thématiques prioritaires pour l'Agence

(mandat) : Le FENU a pour mission d'assister les Pays les Moins Avancés dans le développement de leurs économies en complétant les ressources existantes en matière d'aide en capital. Les interventions doivent notamment favoriser la croissance économique et répondre à des besoins fondamentaux des populations démunies. La nécessité de concilier un développement à la fois humain et durable avec les échéances de lutte contre la pauvreté, a conduit le FENU à recentrer son programme sur l'espace local avec une nouvelle orientation de ses politiques et un nouveau créneau d'intervention mieux ciblé, à savoir, l'éco-développement, le fonds de développement local, les infrastructures et le crédit.

3. - Programmes Nationaux pour les interventions de l'Agence :

Le futur programme de coopération du FENU avec le Burkina Faso propose de : mettre l'accent sur le développement local et la réduction de la pauvreté, en soutenant l'amélioration de l'infrastructure et des services locaux en appuyant la gestion durable des ressources naturelles, renforcer les capacités des administrations locales et autres institutions à entreprendre des activités de réduction de la pauvreté en soutenant les structures décentralisées et une meilleure gouvernance locale.

3.1. Principaux défis de développement pour lesquels les interventions de l'Agence sont requises :

- la lutte contre la pauvreté
- la gestion des ressources naturelles
- la sécurité alimentaire
- la bonne gouvernance locale.

3.2. Domaines d'interventions prioritaires de l'Agence :

3.2.1. Programme d'appui précédant l'UNDAF :

Les domaines d'intervention prioritaires du FENU au cours de la période 1997-2000 du premier cadre de coopération avec le Burkina Faso concernent : l'assistance au CRPA du Centre Nord (PAPANAM), la construction de la route Boulsa-Tougouri, l'appui au Programme Sahel Burkinabé (PSB), le Programme de Développement des ressources agro-pastorales du Namentenga (PAPNA) et le Programme de micro-crédits dans le Namentenga.

3.2.2 Programme d'appui au cours de la période 2001-2005 Les domaines prioritaires du programme FENU portera sur : la lutte contre l'érosion et la conservation des sols, les infrastructures à caractère social et économique, l'initiative privée, le renforcement de l'intermédiation financière dans le Sud-Est Burkinabé et l'appui au processus de décentralisation.

3.2.3. Ressources prévues : Le FENU mobilisera au cours de la période 2001-2005, 9.693.000\$US.

UNDAF

Schéma de préparation des annexes

I - Fiche de présentation

4. Nom de l'Agence

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

5. Domaines thématiques prioritaires pour l'Agence (mandat...)

- i- Santé de la reproduction :**
 - Promotion de la maternité à moindre risque
 - Santé de la reproduction en particulier celle des adolescents et des jeunes
 - Lutte contre les IST/ VIH/SIDA
 - Plaidoyer pour le droit en matière de SR et santé sexuelle et égalité /équité de genre
- ii- Population et stratégies de développement :**
 - Croissance démographique
 - Relations Population et services sociaux
 - Population et environnement ...
 - Prise en compte des questions de population dans les plans/programmes
 - Gestion des programmes d'action en matière de population etc...

6. Programmes nationaux pour les interventions de l'Agence

3.1. Principaux défis de développement pour lesquels les interventions de l'Agence sont requises (se référer au point 2 de l'UNDAF)

Les principaux défis pour lesquels l'intervention du FNUAP est requise sont ceux du Programme d'Action en matière de Population (PAP2) dont est tiré la substance du programme de coopération 2001-2005 . Il s'agit entre autres de :

- 1) Promouvoir une grande utilisation des services de santé de la reproduction en particulier par les femmes, les jeunes et les adolescents avec un accent sur l'augmentation de l'utilisation des méthodes contraceptives.
- 2) Réduire le taux de mortalité générale de 14,8 ‰ à 10,4 ‰ en 2015.
- 3) Réduire d'ici l'an 2015 la mortalité maternelle de 60 % par rapport au taux de 1998.
- 4) Réduire d'ici l'an 2015 la mortalité infantile de 60 % par rapport au taux de 1998.
- 5) Réduire le taux de prévalence des IST de 50 % et la séro-prévalence du VIH de 7,17 % en 1999 à 6 % en 2015.
- 6) Eliminer d'ici l'an 2015 la pratique des mutilations génitales féminines.
- 7) Disposer d'une masse critique de cadres compétents en matière de Population et Développement au niveau central, régional et local, d'ici l'an 2015.
- 8) Renforcer l'enseignement des questions de Populations et Développement dans le système éducatif formel et non formel.
- 9) Approfondir la connaissance sur les interrelations entre population et développement.
- 10) Promouvoir l'Information l'Education et la Communication sur les questions de population, genre et développement pour un large public.

- 11) Favoriser l'émergence de pôles régionaux de développement axés sur les villes moyennes et la fixation des jeunes dans leurs terroirs.
- 12) Assurer une meilleure gestion de l'environnement.
- 13) Accroître les moyens d'action des populations en particulier des femmes dans la conception et la mise en œuvre des politiques et programmes de population et développement.
- 14) Favoriser l'application des textes juridiques relatifs à l'égalité des sexes.
- 15) Susciter l'adhésion des leaders d'opinion, du grand public et des partenaires au développement aux programmes de population.
- 16) Améliorer le niveau et la qualité de l'éducation d'ici 2015.
- 17) Accroître le niveau d'alphabétisation surtout celui des femmes d'ici l'an 2015.
- 18) Valoriser l'expertise nationale.

3.2. Domaines d'interventions prioritaires de l'Agence

3.2.1. Programme d'appui précédant l'UNDAF (facultatif)

3.2.2. Programme d'appui au cours de la période 2001-2005

- (a) Le programme se fixe pour but (conformément au PAP.2) de contribuer au bien-être de la population et à la réduction de la pauvreté par la recherche d'un équilibre entre la population et les ressources disponibles à travers une utilisation accrue des services de SR, le renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre de stratégies de développement intégrant les questions de population et la création d'un environnement socio-culturel, juridique et institutionnel favorable à la mise en œuvre du PAP. Tenant compte aussi bien de la finalité que des priorités nationales mentionnées dans les documents officiels, les objectifs du programme visent (i) l'accroissement de l'utilisation des services de SR en particulier par les hommes, les femmes, les jeunes et les adolescents ; (ii) le renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre, la coordination et le suivi des stratégies de développement intégrant les questions de population et de genre ; (iii) la création d'un environnement socioculturel, juridique et institutionnel favorable pour la mise en œuvre du PAP.
- (b) Le programme sera opérationnalisé à travers deux sous-programmes, Santé de la Reproduction et Population et Stratégies de Développement. Le suivi des indicateurs au niveau des programmes régionaux est fondé sur une collaboration étroite entre les deux sous-programmes et avec les autres agences et partenaires intervenant dans la zone .

◆ **Santé de la Reproduction** : Le sous-programme a pour objet de contribuer à la disponibilité du PMA/SR (y compris la lutte contre les IST/SIDA) , à l'accroissement de l'utilisation des services de SR en particulier par les hommes, les jeunes et les adolescent(e)s dans 3 régions sanitaires du programme et au programme multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA . Le montant alloué au sous-programme SR est de \$ 7,500,000 (dont \$6,000,000 de ressources régulières et \$ 1,500,000 des sources multilatérales).

◆ Population et Stratégies de Développement : L'objet du programme dans ce domaine sera de contribuer au renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre, la coordination et le suivi des stratégies de développement intégrant les questions de population et de genre et à l'instauration d'une prise de conscience accrue de la relation population et développement au niveau des autorités administratives et du grand public. Un montant de \$ 2,500,000 (dont \$ 2,000,000, sur ressources régulières et \$500,000 des partenaires multilatéraux) est alloué au sous-programme PSD.

3.2.3. Ressources prévues (ressources acquises et à rechercher)

• Répartition des ressources selon les domaines de programmes (US \$):

Type de ressources Secteurs	RESSOURCES REGULIERES DU FNUAP		AUTRES RESSOURCES (à rechercher)	TOTAL	
	USD	%	USD	USD	%
Santé de la Reproduction	6 000 000	70.6	1 500 000	7 500 000	71,4
Population et Stratégies de Développement	2 000 000	23.5	500 000	2 500 000	23,8
Coordination du Programme	500 000	5.9	0	500 000	4,8
Total	8 500 000	100.0	2 000 000	10 500 000	100,0

UNDAF

Schéma de préparation des annexes

I - Fiche de présentation

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

1. Nom de l'Agence : Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)

2. Domaines thématiques prioritaires pour l'Agence (mandat)

- Le mandat du HCR consiste à protéger les réfugiés et à trouver des solutions durables à leurs problèmes. La solution privilégiée est le rapatriement librement consenti. Lorsque le rapatriement est impossible à moyen terme, le HCR tente d'aider les réfugiés à s'installer dans leur pays d'asile. Si aucune de ces options n'est possible, l'organisation envisage la réinstallation dans un pays tiers. Cette formule reste un instrument de protection internationale important.

1. Programmes Nationaux pour les interventions de l'Agence

Le HCR au Burkina Faso veille en priorité à la protection internationale des réfugiés telle que stipulée dans son mandat et poursuit ses activités de promotion active d'une recherche de solutions durables à leurs problèmes. Ainsi, dans le cadre de ses activités de protection et de programmes mis en oeuvre au bénéfice de la population réfugiée (696), des accords de partenariat ont été signés avec des Institutions et ONG locales : la Commission Nationale pour les Réfugiés (CONAREF), l'Organisation Chrétienne de Secours et de Développement (CREDO) et le Réseau des Caisses Populaires du Burkina Faso (RCPB).

Un programme de soins et entretien qui vise à accorder une assistance multiforme aux réfugiés les plus vulnérables est mis en oeuvre par l'ONG CREDO.

Le Burkina Faso expérimente depuis juin 1998, un programme pilote de réinstallation de réfugiés dont la protection est menacée dans leurs pays de premier asile. Le programme mis en oeuvre par la CONAREF facilite l'intégration de ces réfugiés à travers différentes activités en leur faveur.

Dans le domaine de l'éducation, un programme de bourses permet à des jeunes réfugiés de poursuivre leurs études dans des établissements secondaire, supérieurs et de s'orienter vers une formation professionnelle.

- Ressources prévues (ressources acquises et à rechercher)
Ressources : 340,242 US \$.

UNDAF
Schéma de préparation des annexes

I – Fiche de présentation

1. Nom de l'agence : Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

2. Domaines thématiques prioritaires pour l'Agence :

But de l'OMS : Amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible

Fonction de l'OMS : Agir en tant qu'autorité directrice et coordonnatrice, dans le domaine de la santé, des travaux ayant un caractère international ; fournir une assistance technique appropriée aux pays ayant atteint différents niveaux de développement.

3. Programmes nationaux pour les interventions de l'Agence :

Les interventions de l'OMS s'inscrivent dans le cadre de la Politique Sanitaire Nationale (PSN) définie par le Gouvernement et sont conformes aux priorités du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2001- 2010 et de sa tranche triennale 2001-2003.

3.1. Principaux défis de développement pour lesquels les interventions de l'Agence sont requises (se référer au point 2 de l'UNDAF)

La sécurité dans l'accès aux services sociaux de base

Améliorer et faciliter l'accès des pauvres aux services de santé de base

- ✓ Améliorer la qualité des services de santé, y compris la santé de la reproduction ;
- ✓ Rendre disponibles et accessibles les services de santé de base et santé de la reproduction ;
- ✓ Intensifier la stratégie d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur la santé de la reproduction et la lutte contre le SIDA ;
- ✓ Mettre en œuvre le plan multisectoriel de lutte contre le SIDA ;
- ✓ Mettre en place un système de prise en charge intégrée des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA

3.2. Domaines d'interventions prioritaires de l'Agence

- ✓ Développement des systèmes de santé et amélioration de la qualité et de l'accessibilité des soins de santé ;
- ✓ Lutte contre les maladies transmissibles, y compris par la vaccination ;
- ✓ Lutte contre les maladies non transmissibles ;
- ✓ Intensification de la lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA ;
- ✓ Promotion de la santé familiale et de la santé de la reproduction ;
- ✓ Santé et environnement et développement durable ;
- ✓ Développement des ressources humaines pour la santé.

3.2.1. Programme d'appui précédant l'UNDAF

Budget Programme 2000 – 2001 » (tranche 2000)

3.2.2. Programme d'appui au cours de la période 2001 – 2005 :

- ✓ Budget programme 2000 – 2001 (tranche 2001)
- ✓ Budget programme 2002 – 2003 (en cours d'élaboration)
- ✓ Budget programme 2004 – 2005 (à élaborer au cours de l'année 2003)

3.2.3. Ressources prévues (ressources acquises et à rechercher)

PROGRAMME	MONTANT (en US \$)	OBSERVATIONS
Budget programme 2000 - 2001	4 256 000	Budget régulier et ressources extrabudgétaires
Projet de Budget programme 2002 – 2003	2 927 000	Montant provisoire communiqué par le siège
Budget programme 2004 – 2005	-	Sera connu en 2003
Total	7 183 000	Partiel en attendant de connaître les montants des ressources extrabudgétaires pour 2002–2003 et les chiffres du budget programme 2004-2005.

UNDAF.

I Fiche de présentation

1 Nom de l'Agence .

Programme coparrainé des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)

2 Domaines techniques prioritaires pour l'Agence (mandat) :

Renforcer les capacités nationales de coordination et soutenir les activités opérationnelles du programme national de lutte contre les IST/VIH/SIDA, tout en contribuant à la recherche de financement et en continuant le plaidoyer en faveur de la lutte contre le VIH/SIDA.

3 Programmes nationaux pour les interventions de l'Agence

3.1 Principaux défis de développement pour lesquels les interventions de l'Agence sont requises

- Consolider l'engagement politique des nationaux.
- Appuyer la mise en œuvre du processus de planification stratégique de la réponse nationale au VIH/SIDA.
- Soutenir le processus d'intégration des services, de décentralisation et d'approche multisectorielle de la lutte contre le VIH/SIDA.
- Renforcer les capacités techniques et institutionnelles nationales.
- Réorienter les ressources pour financer les interventions prioritaires pouvant changer la situation du VIH/SIDA.
- Mobiliser les ressources pour le financement coordonné des plans opérationnels des secteurs, des provinces et des communautés.

3.2 Domaines d'interventions prioritaires de l'Agence

3.2.1 Programme d'appui précédent l'UNDAF

1. Restructuration du SP-CNLS et mise en oeuvre des interventions prioritaires et à coordination des interventions de lutte contre le VIH/SIDA (Lettre d'accord 1996-1997).
2. Démarrage du processus de planification stratégique de la réponse nationale au VIH/SIDA devant aboutir à l'élaboration du Plan National Multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA et financement des activités novatrices et aux activités décentralisées (Fonds de planification stratégique et d'accélération de programme – SPDF 1998-1999)
3. Mise en oeuvre des plans d'action sectoriels issus du processus de planification stratégique de la réponse nationale au VIH/SIDA (Fonds d'accélération de programme –FAP 2000-2001)
- 4.

3.2.2 Programme d'appui au cours de la période 2001-2005

- Domaines d'appui non encore identifiés

3.2.3 Ressources prévues (Ressources acquises et à rechercher)

- Ressources annoncées pour la période 200-2001 : 600 000 USD
Ressources à rechercher non encore définies.

UNDAF

Schéma de préparation des annexes

I - Fiche de présentation

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

7. Nom de l'Agence : PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

8. Domaines thématiques prioritaires pour l'Agence

- Le mandat : éliminer la faim dans le monde. Pour cela le PAM intervient principalement à travers la fourniture d'aide alimentaire d'urgence « vivre pour la vie » dans les pays ravagés par des catastrophes naturelles et/ou provoquées par l'homme et à travers la fourniture des vivres pour assister les programmes de développement dans le cadre des projets « vivre contre travail » et « vivre pour la croissance ». Aussi, les domaines prioritaires de développement du PAM sont : l'éducation, la santé et les activités génératrices de revenus dans une optique de sécurité alimentaire. Un accent particulier est mis sur la participation des femmes au processus de développement dans le Pays.

9. Programmes Nationaux pour les interventions de l'Agence

Le Programme de Pays du PAM, approuvé par son Conseil d'Administration en Janvier 1999, couvre la période 2000-2004. Il appui particulièrement la politique gouvernementale de santé, d'éducation et de développement agricole durable. Les femmes seront les bénéficiaires privilégiées du programme. En effet, elles seront majoritaire dans les activités inscrites dans la « sécurité dans les services sociaux de base ». Il est prévu qu'environ 73% des ressources du PAM bénéficieront directement aux femmes.

3.1. Principaux défis de développement pour lesquels les interventions de l'Agence sont requises (se référer au point 2 de l'UNDAF)

SECURITE ALIMENTAIRE

L'assistance du PAM portera principalement sur l'aide aux communautés rurales exposées à l'insécurité alimentaire par la conduite des activités visant la conservation des eaux et des sols, l'aménagement des ressources en eau, la dotation des banques en céréales et la construction d'infrastructures sanitaires et éducatives. Le programme couvrira les 25 provinces des régions sahéniennes, du plateau central et du sud-est.

Dans la mesure des ressources qui lui seront octroyées par les bailleurs de fonds, le PAM achètera localement environ 25,000 tonnes de céréales durant la période d'exécution du programme, ainsi facilitant l'écoulement de la production des zones excédentaires vers les zones déficitaires.

SECURITE DANS LES SERVICES SOCIAUX DE BASE

L'assistance du PAM portera principalement sur l'aide aux communautés rurales exposées à l'insécurité alimentaire. L'assistance alimentaire du PAM permettra aux personnes les plus démunies de pouvoir avoir accès à une **éducation de base**

(alphabétisation) et à une **suivi nutritionnelle** adéquat. Ceci contribuera à atteindre les objectifs du Gouvernement en matière d'alphabétisation (réduction du taux d'analphabétisation) et une diminution de la mortalité infantile et maternelle.

3.2. Domaines d'interventions prioritaires de l'Agence

3.2.1. Programme d'appui précédant l'UNDAF (facultatif)

Le montant total de l'aide fournie par le PAM depuis 1964 s'élève à 130,9 millions de dollars dont 114,1 millions pour des projets de développement, 14,1 millions pour des opérations d'urgence et 2,7 millions pour des projets d'intervention prolongée en faveur des réfugiés. Dès le début, les interventions du PAM ont été orientées en grande partie vers le développement socio-économique du monde rural. Des activités d'appui au secteur de la santé ont également été menées.

Dans le cadre du projet vivres-contre-travail, les populations rurales ont bénéficié de l'aide alimentaire sous forme de repas pris en commun lors de travaux collectifs. Il a été constaté que le mode d'utilisation de cette aide renforce la cohésion sociale et favorise la participation au travail. Les provinces les plus vulnérables, où les populations souffrent de carences en micronutriments et où les infrastructures sanitaires sont insuffisantes et peu fréquentées, ont bénéficié de l'assistance du PAM dans le cadre du projet d'alimentation complémentaire des groupes vulnérables. L'assistance aux réfugiés touareg, notamment par le biais des opérations d'urgence, a effectivement atteint le groupe cible et a permis d'améliorer l'état nutritionnel, surtout chez les enfants, et l'état de santé des populations dans les camps.

Les activités du PAM ont contribué à un meilleur approvisionnement des zones rurales déficitaires. Cela a été confirmé par l'étude sur l'impact de l'aide alimentaire du PAM sur les marchés locaux effectuée en juillet 1998 et portant sur les cinq dernières années.

3.2.2. Programme d'appui au cours de la période 2001-2005

L'aide du PAM sera concentrée dans les zones les plus pauvres, avec les objectifs suivants:

- a) amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel des populations et en particulier des groupes vulnérables;
- b) amélioration des conditions de vie des populations rurales pauvres par l'alphabétisation et le développement d'activités visant la protection de l'environnement;
- c) amélioration de l'approvisionnement des zones déficitaires ayant des problèmes d'accès aux marchés;
- d) atténuation de la vulnérabilité des populations et des groupes exposés à l'insécurité alimentaire et aux effets de la sécheresse.

Dans le cadre de ce programme de pays, l'aide alimentaire du PAM aura les rôles et fonctions suivants:

- a) dans le secteur de la santé: i) inciter les futures mères et les mères allaitantes à participer plus régulièrement, avec leurs enfants, aux consultations prénatales et infantiles; ii) offrir aux bénéficiaires un complément nutritionnel ainsi qu'un transfert de revenus.
- b) dans le secteur de l'alphabétisation: i) encourager les populations des zones ciblées, notamment les femmes, à participer aux cours d'alphabétisation; ii) offrir aux bénéficiaires un complément alimentaire.
- c) dans le secteur du développement rural: i) encourager les populations rurales à entreprendre des travaux de

conservation des sols, d'aménagement des ressources en eau et de construction d'infrastructures sanitaires et éducatives; ii) offrir un complément alimentaire aux populations ciblées, par le biais des banques céréalières et des repas pris en commun lors des travaux communautaires.

L'intervention du PAM ciblera les régions les plus pauvres et exposées à l'insécurité alimentaire (régions sahéliennes, plateau central et du sud-est). Les activités de soins de santé primaires seront mises en œuvre dans les 11 provinces les plus pauvres du pays. Les activités liées aux programmes « alphabétisation » et « développement rural » seront exécutées dans 25 des 45 provinces du pays les plus déficitaires en eau où la situation alimentaire est précaire. Dans ces régions, les groupes cibles seront spécialement les ruraux pauvres, les femmes et les enfants victimes de l'insécurité alimentaire.

Bien que le Programme de Pays du PAM ait été approuvé pour la période 2000-2004, le Conseil d'Administration a donné son accord de principe pour l'extension de ce programme jusqu'en 2005 afin de permettre l'harmonisation complète avec les cycles de programmation des autres agences du System de Nations Unies.

3.2.3. Ressources prévues (ressources acquises et à rechercher)

ACTIVITE	TONNES VIVRES PREVUES	VALUER ESTIME EN \$ E.U.	DISPONIB LE VIVRES (ESTIME)	VALEUR \$ E.U. (ESTIME)	A RECHERCHER VIVRES (ESTIME)	A RECHERCHER \$ E.U. (ESTIME)
Alphabétisation	14.189	8.799.339	1.407	880.000	12.782	7.919.339
Santé	13.992	9.262.833	675	435.000	13.317	8.827.833
Développement Rural	7.513	4.318.791	1.360	650.000	6.513	3.668.791
TOTAL	35.694	22.380.963	3.442	1.965.000	32.612	20.415.963

UNDAF

Schéma de préparation des annexes

I - Fiche de présentation

10. Nom de l'Agence : PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

11. Domaines thématiques prioritaires pour l'Agence : Le PNUD a pour mandat d'aider les pays avec lesquels il a un programme de coopération à atteindre un développement humain durable avec un accent particulier sur la réduction de la pauvreté humaine, en respectant les priorités retenues par les pays. Il aide à la formulation de stratégies nationales appropriées et à la mise en œuvre de programmes et projets opérationnels de terrain. Cette assistance intervient dans le cadre d'un cadre de coopération qui est négocié périodiquement.

12. Programmes Nationaux pour les interventions de l'Agence : les grandes lignes du second programme de coopération du PNUD avec le Burkina Faso s'articuleront autour du thème central de la Gouvernance pour la lutte contre la pauvreté. L'élaboration de ce cadre de coopération interviendra au cours des mois à venir.

3.1. Principaux défis de développement pour lesquels les interventions de l'Agence sont requises :

Sécurité économique : (a) Gouvernance économique, dialogues des politiques et coordination de l'aide, dans la perspective de renforcer les politiques et stratégies, qui favorisent la réduction de la pauvreté; (b) Utilisation renforcée des nouvelles technologies d'information pour combler les défis de la mondialisation et de l'intégration régionale; (c) Promotion de l'accès au micro-credit pour les pauvres dans les zones les plus pauvres.

Sécurité dans l'accès aux secteurs sociaux : Stratégies complètes pour la prévention du VIH/SIDA et pour la mitigation de l'impact de l'endémie.

Sécurité environnementale : (a) développement d'une approche compréhensive pour développement durable et gestion des ressources naturelles pour améliorer l'accès des pauvres aux ressources naturelles, en appuyant leur sécurité alimentaire; (b) l'exécution intégrée des trois conventions sur la désertification, biodiversité et changements climatiques.

Sécurité individuelle : (a) gouvernance démocratique ; (b) gouvernance locale/decentralisation

3.2. Domaines d'interventions prioritaires de l'Agence

3.2.1. Programme d'appui précédant l'UNDAF : les domaines d'intervention prioritaires du PNUD dans le cadre du programme de coopération avec le Burkina Faso pour la période 1997-2000 sont la lutte contre la pauvreté et le développement des secteurs sociaux, le développement d'une bonne gouvernance et la gestion de l'économie, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement.

3.2.2. Programme d'appui au cours de la période 2001-2005

Les domaines d'intervention stratégiques du PNUD au cours de la période 2001-2005 sont :

la gouvernance économique, la gouvernance démocratique et la gouvernance locale / sociale

Par ailleurs le PNUD offrira ses avis et conseils au Gouvernement et travaillera à favoriser une meilleure intégration et une harmonisation des actions de développement.

3.2.3. Ressources prévues (ressources acquises et à rechercher)

Le PNUD mobilisera 34 millions \$US dont 5 millions \$US sur fonds extra budgétaires.

UNDAF

Schéma de préparation des annexes

I - Fiche de présentation

13. Nom de l'Agence : **PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES (PVNU)**

14. Domaines thématiques prioritaires pour l'Agence (mandat...)

Le mandat général du PVNU reste la promotion du volontariat pour un développement humain durable. Pour l'accomplissement de ce mandat, le PVNU privilégie le partenariat avec les agences du S.N.U., le Gouvernement et la société civile dans les domaines prioritaires de :

- **la réduction de la pauvreté (humaine et environnementale)**
- **la gouvernance (locale, participative, démocratique et économique)**
- **l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.**

15. Programmes Nationaux pour les interventions de l'Agence

3.1. Principaux défis de développement pour lesquels les interventions de l'Agence sont requises (se référer au point 2 de l'UNDAF) :

Pour l'essentiel, les interventions du PVNU au Burkina Faso sont appelées à concourir à :

- a. **L'élargissement des opportunités en matière d'emplois et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres.**
- b. **L'appui au processus de décentralisation.**
- c. **Et le développement des ressources humaines par le renforcement des capacités.**

3.2. Domaines d'interventions prioritaires de l'Agence :

Au Burkina Faso, il s'agit de la réduction de la pauvreté et de la gouvernance locale.

3.2.1. Programme d'appui précédant l'UNDAF (facultatif) :

Le Programme des VNU dans la phase antérieure au UNDAF a intégré au Burkina deux volets importants dont :

- **Le renforcement des ressources humaines pour la mise en œuvre des programmes et projets soutenus par le S.N.U.**
- **Et l'appui au renforcement des institutions locales en matière de conception, d'organisation et de gestion du développement local (ce second volet ayant surtout intéressé les institutions à la base).**

3.2.2. Programme d'appui au cours de la période 2001-2005 :

L'Appui du PVNU au Burkina Faso dans la période 2001-2005 sera structuré de manière à pouvoir répondre aux défis du développement de ce pays, avec la souplesse voulue, aux côtés des autres agences du S.N.U. et de bailleurs de fonds partenaires, ceci en tenant compte des avantages comparatifs des VNU. Ce faisant, le Programme portera sur les actions suivantes :

- a. **Appui au renforcement des institutions locales en matière de conception, d'organisation et de gestion du développement local (au niveau intermédiaire et à la base)**

b. Renforcement des ressources humaines pour la mise en œuvre des programmes et projets soutenus par le S.N.U.

c. Soutien aux initiatives communautaires en faveur des jeunes défavorisés dans le Houet et le Tuy

d. Appui à la vulgarisation des NTIC.

3.2.3. Ressources prévues (ressources acquises et à rechercher)

- **Ressources acquises :**

GLO/92/V01, GLO/96/V02 et BKF/99/V01 : 700.000 US \$

d. Ressources à rechercher :

BKF/99/V01 (2003-2005) 750.000 US \$

Autres appuis (2001-2005) : 1.500.000 US \$

Ressources totales : 2.950.000 US \$

UNDAF

Schéma de préparation des annexes

I - Fiche de présentation

1. Nom de l'Agence
UNICEF
2. Domaines thématiques prioritaires pour l'Agence (mandat...)
L'UNICEF a pour mandat essentiel de répondre aux besoins des enfants et des femmes. Sa mission consiste à sauvegarder leurs droits à la Survie et à la protection dans un environnement favorable à un développement sain.

3. Programmes Nationaux pour les interventions de l'Agence

- Plan Cadre de Coopération 2001-2005 entre l'UNICEF et le Burkina Faso
- Plans annuels de coopération.
 - 3.1. Principaux défis de développement pour lesquels les interventions de l'Agence sont requises (se référer au point 2 de l'UNDAF)

3.2. Domaines d'interventions prioritaires de l'Agence

3.2.1. Programme d'appui précédant l'UNDAF (facultatif)

3.2.2. Programme d'appui au cours de la période 2001-2005

Education

Santé

Eau/assainissement/Environnement

Protection juridique et socio-économique des enfants et des femmes

Communication pour le développement

Planification Sociale, Suivi et Evaluation

3.2.3. Ressources prévues (ressources acquises et à rechercher)

I - Fiche de présentation

3. Nom de l'Agence
UNIFEM

4. Domaines thématiques prioritaires pour l'Agence (mandat...)

3. Programmes Nationaux pour les interventions de l'Agence

3.1. Principaux défis de développement pour lesquels les interventions de l'Agence sont requises (se référer au point 2 de l'UNDAF)

3.2. Domaines d'interventions prioritaires de l'Agence

3.2.1. Programme d'appui précédant l'UNDAF (facultatif)

3.2.2. Programme d'appui au cours de la période 2001-2005

3.2.3. Ressources prévues (ressources acquises et à rechercher).

ANNEXE N°2
LES FICHES DE PROGRAMMATION SELON LES AXES
D'INTERVENTION PREVUS DANS L'UNDAF - (2001 - 2005)

Fiche de Programmation
selon les axes d'intervention prévus dans l'UNDAF (2001 - 2005)

Sécurité économique :

Agences	FAO	FENU	FNUAP	UNIFEM	PNUD	UNICEF	PVNU	BM
Gouvernance économique, Dialogue des politiques et coordination de l'aide			<p>1. En 2005, les compétences nationales en matière de population, genre et développement (y compris la recherche) sont renforcées.</p> <p>2. En 2005, les outils méthodologiques, les instruments de gestion et de suivi d'un programme provincial d'action en matière de population (PPAP) et du PAP sont disponibles.</p> <p>3. En 2005, la disponibilité des informations sur le PAP.2 et les aspects population, genre et développement auprès des populations (y compris les partenaires au développement) s'est accrue particulièrement dans la zone d'intervention.</p>	Participation des femmes africaines dans la formulation et le monitoring des politiques économiques : formation et plaidoyer sur les plans de développement, les budgets et les accords commerciaux.	<p>Dans le cadre du programme de renforcement de la gouvernance économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la planification stratégique du développement: par la réalisation de l'étude prospective Burkina 2025 - Renforcement du pilotage stratégique et de la coordination de l'aide - Mise en place de l'observatoire de la pauvreté et du DHD Renforcement de la gouvernance économique locale, et la mise en place d'un système d'information axé sur la pauvreté, le DHD et l'emploi dans deux régions. - Publication annuelle du Rapport National sur le DHD 	<p>*Planification, suivi et évaluation du programme de coopération en synergie avec les autres programmes de développement.</p> <p>*Appui à la planification, au suivi et à l'évaluation des plans d'action sur les enfants et les femmes.</p> <p>*Appui à la production de données et à la réalisation de bases de données accessibles à tous les utilisateurs.</p> <p>*Etudes prospectives 2025 et Tableau de bord social</p>		<p>Compétitivité et développement de l'entreprise.</p> <p>Gestion du secteur public.</p>
Mondialisation, intégration régionale et nouvelles technologies	<p>1. Plan d'action de politique nationale de communication pour le développement rural.</p> <p>2. Système d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV)</p>			Nouvelles technologies de l'information et de la communication et dialogue des femmes sur les politiques pour promouvoir la gouvernance.	<p>Appui à la formulation et à l'opérationnalisation d'une stratégie et d'un projet pour l'utilisation des nouvelles technologies de l'information pour des objectifs de développement.</p> <p>- Mise en place de système de réseaux régional d'enseignement académique dans le domaine des NTIC à l'Université de Ouagadougou en collaboration avec CISCO.</p>		<p>- Appui à la vulgarisation des NTIC.</p> <p>- Renforcement des ressources humaines pour la mise en œuvre des programmes et projets soutenus par le S.N.U.</p>	

					- Amélioration en collaboration avec l'IIA de l'accès du Burkina à l'internet par la mise en place d'infrastructures d'informations et de communication accessibles et viables, ainsi que le renforcement de compétences nationales.			
Emploi/micro-crédit	1. Fixation des jeunes dans leurs terroirs. 2. Appui à l'installation des jeunes formés au Sourou.	1. Renforcement de l'intermédiation financière dans le sud-est du Burkina ayant pour objectifs l'extension des services financiers aux provinces non ou peu couvertes par l'implantation de caisses d'épargne et de crédit. La zone d'intervention couvre neuf provinces de l'est, du centre-est et du centre-sud. Ce projet sera conjointement financé par le PNUD, le FENU, l'AFD et la Coopération Suisse pour un montant total de 2.300.000 US \$ sur une période de 5 ans. 2. Mise en place d'un programme de micro-crédit dans le nord du Namentenga en vue de permettre l'accès des communautés rurales au crédit.		Programme de micro-crédit pour les femmes productrices de beurre de karité au Burkina Faso.	- Renforcement de l'intermédiation financière dans le sud-est dans l'optique de l'extension des services financiers aux provinces peu ou pas couvertes; et le renforcement de la qualité et la coordination des services existants. - Renforcement des capacités des ONGs, dont la majorité des ONGs des femmes, impliqués dans des activités génératrices de revenu et infrastructure sociale - Pérennisation du fonds de crédit du PAICB par la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie de caisses villageoises dans 2 provinces pilotes. - Mise en place d'un fonds d'appui au crédit en faveur de jeunes dans le cadre du projet d'appui à la fixation des jeunes dans leurs terroirs. - A travers le PRGE, mise en place de l'observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle.		Soutien aux initiatives communautaires en faveur des jeunes défavorisés dans le Houet et le Tuy.	Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté.
Ressources allouées		Contribution du FENU : 700.000 \$	2.500.000 US \$	1 : 225.000 \$ 2 : 20.000 \$ 3 : 30.000 \$	Core : 5,8 millions Non core : 0,5 millions Core : 3,0 millions Non core : 0,5 millions Core : 5,65 millions	627.000 \$	Acquises : 200.000 \$ A rechercher : 250.000 \$ A rechercher : 1.000.000 \$	1 : 25 millions de \$. 2 : 10 millions de \$ 3 : 60 millions de \$

Sécurité alimentaire :

Agences	FAO	FENU	FNUAP	UNIFEM	PAM	PNUD	BM
Production	<p>1. Programme spécial pour la sécurité alimentaire.</p> <p>2. Plan d'action du secteur de l'élevage.</p> <p>3. Programme national de recherche agricole.</p> <p>4. Plan d'action de sécurité alimentaire.</p>	Développement local en soutenant l'infrastructure et les services locaux et appui à la gestion durable des ressources naturelles.		Améliorer les conditions de production du beurre de karité : collecte moins pénible, accès à la terre, accès à la technologie adaptée, augmentation de la productivité.	<p>- Protection, récupération et mise en valeur des terres dégradées, soit 14.300 hectares et 398 seuils en enrochement.</p> <p>- Augmenter la disponibilité des ressources en eau à travers le creusement de puits (31.400 mètres) et la construction de petites retenues d'eau (445 hectares).</p>	<p>-Finalisation de la stratégie nationale de sécurité alimentaire.</p> <p>- Appui au développement des ressources agropastorales.</p> <p>-Appui à la mise en place du mécanisme de suivi de la mise en œuvre du plan d'action du secteur de l'élevage.</p> <p>Autre appui a ce domaine sera à travers des interventions mentionnées sous le thème : gestion des ressources naturelles et micro-credit.</p>	Infrastructures rurales.
Commercialisation	Fabrication de silos métalliques pour le stockage de grains.			Projet d'appui à la commercialisation du beurre de karité au Burkina Faso : renforcer les capacités d'organisation, développer les capacités de production et commercialisation, accroître les revenus des femmes et leur part de marché sur les segments les plus retenus	<p>- Approvisionnement de 63 banques de céréales</p> <p>-Achat d'environ 25.000 tonnes de céréales locales.</p>		
Ressources allouées		FENU : 8.993.000 \$		250.000 \$ (2001)	4.318.791 \$ (Prodction) Commercialisation : Estimation : 5.000.000 \$ E.U. (pour mémoire. En effets les coûts des achats locaux sont déjà inclus dans les différents	Core : 0,2 millions	40 millions de \$

Sécurité dans l'accès aux services sociaux de base :

Agences	FAO	FNUAP	OMS	UNIFEM	PAM	PNUD	UNICEF	ONUSIDA	BM
Education de base et alphabétisation	Appui aux centres de formation pour jeunes filles.				- Accroître l'accès à l'éducation de base (alphabétisation), réduire le taux d'abandon et réduire les disparités entre sexes et provinces. En moyenne environ 110.000 personnes par an bénéficieront de l'assistance du PAM. - Construction de 444 écoles/ centres d'alphabétisation.	- Poursuite de la mise en œuvre du programme éducation, après une relecture dans le contexte de l'UNDAF et le nouveau cadre de coopération. Des liens prévus avec les thèmes de VIH/SIDA et Nouvelles Technologies.	*contribution aux objectifs nationaux du Plan Décennal de l'Education de Base (2000-2009) 1. Augmenter de 10 points le taux de scolarisation des enfants de 7 à 12 ans, y compris les filles; 2. Faire passer de 800 à 5300, le nombre d'enfants de 3 à 6 ans pris en charge dans les bisongos Prise en charge des adolescents et adolescentes de 9 à 15 ans encadrés dans les CEBNF		Education de base
VIH/SIDA	Impact du VIH/SIDA sur le secteur agricole et stratégie de lutte.	En 2005, le programme de coopération contribue à la mise en œuvre du plan multisectoriel national de lutte contre les IST/VIH-SIDA.	1. Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan multisectoriel de lutte contre les IST et le SIDA 2. Promotion des activités de prise en charge intégrée des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA 3. Appui à l'extension de la stratégie de prise en charge syndromique des Infections sexuellement transmissibles (IST) 4. Implication des Organisations à Base Communautaire dans les actions de prévention et de prise en charge des IST et du VIH/SIDA	Approche genre dans la lutte contre le SIDA : - Enquêtes désagrégées par sexe sur les mythes et pratiques sexuelles et l'acceptabilité du condom féminin. - Formation sur le genre et SIDA et protection des femmes contre les violences. - Activités médiatiques en faveur de la protection des femmes.		- Appui à la finalisation du cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA et du plan d'action d'urgence - Appui à la formulation et à la mise en œuvre des plans d'actions des secteurs, des districts sont des structures communautaires. - Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme conjoint multi-donateurs et multisectoriel de lutte contre le SIDA. - Appui à l'élaboration et à la publication du rapport national DHD sur le thème du SIDA.	*Réduction de la transmission mère-enfant du VIH-SIDA et de la propagation du VIH-SIDA.	1. Renforcement du plaidoyer et du partenariat national et international. 2. Mobilisation des ressources. 3. Appui technique et financier aux secteurs d'interventions prioritaires. 4. Documentation des meilleures pratiques et diffusion des informations sur le VIH/SIDA et sur les interventions de la réponse nationale élargie.	Réponse au désastre du SIDA

Santé de base, nutrition et santé de la reproduction	Stratégie nationale de sécurité alimentaire.	<p>1. En 2005, la disponibilité des services de SR de qualité (méthodes modernes de PF, santé maternelle, prévention et gestion des IST/SIDA, IEC et counseling en SR.) s'est accrue dans la zone d'intervention (ZI) (Tenkodogo), Fada et Dori.</p> <p>2. En 2005, la mise à disposition des services conseils et information aux jeunes et adolescents de la zone d'intervention (Tenkodogo, Fada et Dori) s'est accrue.</p> <p>3. En 2005, la disponibilité des informations sur les aspects clés de la SR (y compris les MST/SIDA) s'est accru dans la zone d'intervention (Tenkodogo, Fada, et Dori) s'est accrue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au développement d'un système national de santé fondé sur les soins de santé primaires - Appui à l'amélioration de la qualité des soins - Développement de systèmes de financement solidaire de la santé en vue d'améliorer l'accessibilité financière des soins de santé ; - Lutte contre les maladies transmissibles, y compris par la vaccination ; - Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes nationaux de lutte contre les principales maladies non transmissibles ; - Appui à la mise en œuvre du programme national de santé familiale et de la santé de la reproduction ; - Appui à la diffusion du Code d'Hygiène et à la mise en œuvre du programme national d'hygiène et d'assainissement ; - Appui à l'élaboration d'un plan national de développement des ressources humaines pour la santé ; - Appui à la mise en œuvre du programme national de recherche en santé. 		<ul style="list-style-type: none"> - Fournir une alimentation complémentaire aux enfants souffrant de malnutrition, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes. Soit environ 22.300 personnes par an. - Encourager les femmes à fréquenter régulièrement les structures de santé en vue de contribuer aux efforts d'éducation sanitaire et nutritionnelle des femmes. Soit environ 6.600 personnes par an. - Construction de 44 centres de santé/dispensaires. 		<p>*Contribution , dans la zone de convergence du Programme, à l'atteinte des objectifs du Plan Décennal de Développement Sanitaire 2001-2010 (PNDS). d'ici à l'an 2005 :</p> <p>1. Réduire de 20% le taux de mortalité infanto-juvénile due au paludisme, aux maladies diarrhéiques, aux infections respiratoires aiguës (IRA), à la malnutrition, et aux maladies cibles du PEV; Réduire de 20% le taux de mortalité maternelle .</p>		
Eau potable et assainissement							*Lutte contre la transmission de la dracunculose. Certification de l'éradication d'ici à		Adduction d'eau de Ouagadougou (Ziga)

							2005; *disponibilité adéquate en latrines et en points d'eau modernes dans 100% des Ecoles Satellites (ES) et des Centres d'Education de Base Non-Formelle . *Amélioration des conditions d'hygiène, d'assainissement d'approvisionnement en eau potable.		Assainissement urbain.
Groupes marginalisés							*Appui à l'adoption d'instruments juridiques en matière d'assistance et de protection de l'enfant, de l'adolescent(e) et de la femme . *Soutien aux efforts du Gouvernement et de la société civile pour mettre en œuvre des mesures de protection spéciale en faveur des groupes les plus vulnérables de la société.		
Ressources allouées		750.000 \$ (SIDA) 6.750.000 \$		200.000 \$	8.799.339 \$ (Education) 9.262.833 \$ (Santé)		Education : 10.130.000 Santé : 10.500.000 Eau : 5.050.000 Groupes marginalisés : 5.100.000	(200-01) : 600.000 \$ 2002-2005 : à définir.	Education : 30 millions \$ Sida : 20 millions Eau : 70 millions Assainissement : 20 millions de \$

Sécurité environnementale :

Agences	FAO	PNUD	BM
Gestion des ressources naturelles/ Gestion des terroirs	1. Programme national de gestion des terroirs. 2. Décentralisation et dévolution de la gestion des ressources naturelles. 3. Code pastoral. 4. Aménagement de bas-fonds. 5. Récupération des terres fortement dégradées.	-Poursuite élaboration du code pastoral. -Finalisation du référentiel technique en matière de gestion des terroirs. -Appui à l'élaboration du rapport Rio +10 - Plaidoyer pour assurer une meilleure prise en compte dans le PRSP des idées forces du PANE révisé et du rapport Rio +10. -Appui au gouvernement pour l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable. -Mobilisation de fonds pour le PNAF Autre appui a ce domaine sera à travers des interventions sous le thème Gouvernance Locale	Energie
Changements climatiques – Désertification – Biodiversité		-Finalisation de la 2 ^{ème} note de communication sur les changements climatiques -Identification de projets communs aux trois conventions de lutte contre la désertification, sur les changements climatiques et la diversité biologique ; mobilisation de ressources pour leur mise oeuvre selon une approche harmonisée et intégrée. i. - Appui à la réalisation d'études sur les vulnérabilités par rapport à l'agriculture, aux forêts et à la pollution urbaine.	
Ressources allouées		Core 1,5 millions Core : 2,65 millions Non core : 2 millions Core : 1,2 millions Core : 0,25 millions Non core : 2,0 millions	20 millions de \$

Réserve financière PNUD : 1 million.

Sécurité individuelle et politique :

Agences	FAO	FENU	FNUAP	UNIFEM	PAM	PNUD	UNICEF	PVNU	BM
Gouvernance démocratique Promotion des droits humains			1. Droits en matière de santé reproductive. 2. Droits des femmes. 3. Droits en matière de sexualité.	- Augmenter la sécurité économique des femmes. - Droits des femmes et lutte contre les violences. - IEC sur CEDEF. - MGF project - Travail avec association des femmes juristes. - Comité de lutte contre les violences faites aux femmes.		- Dans le cadre du projet d'appui à la bonne gouvernance, renforcement des capacités du CES ; des parlementaires et des assistants parlementaires ; et du Centre pour la Gouvernance Démocratique et d'autres ONG travaillant dans le domaine de la bonne gouvernance.	*Promotion de la connaissance des droits de l'enfant et de la femme auprès des bénéficiaires et partenaires du programme de Coopération et plaidoyer en faveur de l'application de ces droits à tous les échelons de la vie sociale où les autorités administratives, politiques, coutumières et religieuses peuvent intervenir de manière décisive.		
Gouvernance locale	1. Mise en place d'un réseau de chambres d'agriculture. 2. Appui aux organisations paysannes.	Deux études à réaliser : 1) Approfondissement de la connaissance de la fiscalité locale. 2) Promotion de l'harmonisation des textes régissant les différents cadres institutionnels, issus de la RAF, des TOD et des avancées du mouvement associatif sur le terrain en vue de parvenir à un cadre institutionnel unifié et intégré d'action au niveau décentralisé et une meilleure coordination du développement local.				- Appui à la concertation / coordination dans le domaine de la mise en œuvre de la politique de développement rural décentralisée en matière de planification de gestion et de suivi du développement au niveau local, provincial, régional et national.. -Appui à la mise en place d'un réseau de chambres d'agriculture. -Renforcement de la gouvernance économique locale par le biais du renforcement des capacités institutionnelles locales, notamment des DREP, -Pilotage d'un mécanisme institutionnel au niveau urbain pour la conception et financement des projets initiés par des groupements urbains.	*Renforcement des capacités des DREP de la zone de convergence du programme en vue d'une meilleure coordination de l'exécution.	Appui au renforcement des institutions locales en matière de conception, d'organisation et de gestion du développement local (au niveau intermédiaire et à la base).	Développement rural décentralisé
Ressources allouées		Ressources non encore déterminées.	P/M			Core : 4,3 millions Core : 4,15 millions	2.930.000 \$	Acquises : 500.000 \$ A rechercher : 1.000.000 \$	67 millions de \$